

# MERVENT

## *Bulletin communal*

### *Sommaire*

Edito .....	3
Municipalité .....	4
Écoles .....	23
Commission environnement ....	24
Social .....	28
Infos .....	30
Associations .....	38
Sorties .....	49
Artisans, commerçants .....	52
Carnet .....	54



M E R V E N T

Décembre 2018

# *Invitation*

**VŒUX DU MAIRE**

**12 JANVIER 2019**

à 17 heures, Salle Jean-Louis Ripaud



*Tous les nouveaux arrivants seront les bienvenus.*

The image shows the front facade of the 'HOTEL de VILLE' (Mairie) in Fontenay-le-Comte. The building is a two-story structure with a light-colored facade and several windows. A sign above the entrance reads 'HOTEL de VILLE'. The sky is overcast with some light clouds. A decorative orange and teal curved banner is overlaid at the bottom of the image, containing the word 'Municipalité' in white script.

# Municipalité

## EDITO

L'année 2018 s'achève, une année riche en événements : La coupe du monde de football remportée par la France, le tour de France cycliste avec une première étape à Fontenay le Comte, le centième anniversaire de l'armistice de 1918, la disparition de grandes figures du spectacle, une importante période de sécheresse avec plusieurs journées de canicule, de grandes inondations dans le sud du pays, l'action des gilets jaunes ... etc.

Personnellement si j'ai un évènement particulier à retenir ce sera le centenaire de l'armistice du 11 Novembre 1918. Nombreux sont ceux qui ont découvert, parmi les jeunes générations, ce que fut cette grande guerre, par le biais des reportages et des images diffusées.

L'obligation pour ces jeunes hommes mobilisés d'aller combattre pour défendre leur pays et leur liberté, abandonnant dans leurs foyers femmes et enfants. Des hommes de toutes corporations, de toutes classes sociales, devenus du jour au lendemain des guerriers (tuer pour ne pas être tué c'est notre devise) diront certains. Des conditions de vie inhumaines, au front, dans les tranchées, où la moindre sortie ou attaque se soldait par des centaines de morts, sous un déluge de feux, de bombardements et de gazages. Ceux qui n'y perdaient pas la vie y perdaient toute humanité.

Ces quatre années de guerre feront un million et demi de morts et un million de blessés ou mutilés. Aucune famille n'a été épargnée, ce fut le plus grand massacre du vingtième siècle.

Le 11 Novembre 2018 toutes les communes de France ont rendu un vibrant hommage à leurs morts de 1914/1918. A Mervent ce sont 51 personnes qui ont donné leur vie, pour nous permettre d'être ce que nous sommes aujourd'hui, en démocratie, libres de nos choix de vie et de nos décisions. Il n'y aura jamais d'assez grand merci pour ce qu'ils ont subi pour nous, mais au moins on leur doit toute notre reconnaissance. Seulement

trois générations nous séparent de ces atrocités et cependant, devant le peu de participation à cette cérémonie, j'ai ressenti comme un désintéressement envers ceux qui avaient été sacrifiés pour nous. Je sais bien qu'il faut regarder vers l'avenir, mais que représentent 30 minutes de recueillement en échange d'une vie !!! Je remercie les familles présentes et particulièrement les enfants qui ont entonné la Marseillaise ainsi que l'hymne européen.

En cette fin d'année, d'importants travaux sont en cours de réalisation : le changement de plusieurs canalisations d'eau potable, le raccordement à la fibre optique, l'aménagement de l'emplacement pour l'antenne relais. A ce propos je déplore le peu d'intelligence de la personne qui a arraché et fait disparaître les bornes juste installées pour matérialiser la séparation du domaine communal et celui de l'ONF. (Tout ce que vous avez fait, c'est gaspiller de l'argent public, l'antenne s'implantera quand même). Dans les autres travaux, il y a également le remplacement de la chaudière salle J-L RIPAUD, l'aménagement du souterrain dans le parc du château, les plantations et l'embellissement des abords, là aussi l'incivilité de certains met à mal notre travail et celui des agents, en détériorant les massifs et en dérobant les plantes.

Pour finir, les deux grands projets de cette fin de mandat sont lancés, la réhabilitation des bâtiments du centre bourg, l'architecte que nous avons retenu est au travail, ainsi que le nouvel aménagement d'un lotissement près du cimetière.

Je vous donnerai bien sûr les détails de toutes ces opérations à l'occasion des vœux du maire le 12 Janvier 2019 à 17 heures à la salle Jean-Louis RIPAUD .

D'ici là je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

Le Maire,  
Joël BOBINEAU

## DÉCISION DU CONSEIL

**8 décembre 2017**

### SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Le retard de livraison des logements seniors est dû aux travaux supplémentaires pour la récupération d'eaux pluviales. Il est proposé une pompe de relevage ce qui demande l'installation d'un compteur d'électricité entraînant un coût supplémentaire. Monsieur le Maire regrette ce coût engendré et d'autres solutions doivent être trouvées. Monsieur le Maire précise que l'assainissement des 3 logements situés les plus en bas, passera sous les terrasses pour aller dans le puisard de la commune.

Monsieur le Maire présente le devis de la Société EVP (Equipe Vendée Paysagiste) pour l'enrobé. Le montant s'élève à 9 311,20€ HT (soit 11 173,44€ TTC) comprenant l'arrachage et le décroustage (pour un montant de 1 786,70€), l'enrobé (pour un montant de 5 698,50€), la maîtrise d'eau sur le chemin avec une bordure CC1 (pour un montant de 1 379,70€) et la création d'un puits perdu (pour un montant de 446,60€).

Monsieur le Maire a rencontré un technicien du Sydev pour l'éclairage supplémentaire dans l'impasse de la Pissotterie. La position la plus judicieuse du candélabre serait au niveau des boîtiers électriques existants, à mi-chemin. (Monsieur le Maire précise que le préau ne sera pas équipé en lumière). Le montant du devis s'élève à 2 497€ HT (soit 2 996 € TTC) avec un taux de participation de la commune à 70%, ce qui revient à 1 748€ pour la commune. Monsieur le Maire précise que la décision doit être prise rapidement (soit 2 mois) avant que la route ne soit refaite. Le conseil municipal accepte cette convention.

Monsieur le Maire annonce qu'il a signé un devis de la Saur pour le changement de la buse : le regard est plus haut que la route de 45 cm (montant : 442,96€)

Monsieur le Maire évoque les travaux de mises aux normes de mise en accessibilité de l'église, des sanitaires publics, de l'école et de la salle Jean-Louis Ripaud. Le dossier

de consultation devra être mis en ligne et dans la presse afin que les entreprises se fassent connaître dans les 2 semaines suivant la publication. Monsieur le Maire présente le devis du géomètre – expert Damien Veronneau (successeur de Christian Millet) pour la réalisation au 7 Place du Héraut, de relevés topographiques. Le coût sera de 540€ HT (soit 648€ TTC). Le conseil municipal est d'accord pour lancer les relevés topographiques.

### INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER

Monsieur le Maire présente la demande de Mme LE DIAURE Sandrine. Elle souhaiterait percevoir une indemnité de conseil allouée à tous les responsables du Trésor Public. Somme qui n'est plus versée depuis 2014. Le montant de cette indemnité varie en fonction des dépenses de fonctionnement et d'investissement. L'ensemble des élus acceptent d'attribuer cette indemnité.

### RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2018/2019

Cette demande de changement (ou non) des rythmes scolaires est faite par la région, via l'AMF (Association des Maires de France) étant donné que c'est la région qui organise et gère les transports scolaires. La région connaîtra ainsi les communes qui retourneront à 4 jours ou qui resteront à 4,5 jours de classe. Cette demande est accompagnée d'une lettre de l'inspectrice académique qui veut connaître l'avis des représentants d'élèves sur ce sujet. Lors d'une enquête, il en est sorti que 27 familles sur 35 sont favorables au retour des semaines à 4 jours. Cette question des rythmes scolaires sera évoquée et étudiée lors du conseil d'école extraordinaire qui aura lieu le 18 décembre 2017. L'ensemble du conseil municipal est favorable au retour de la semaine à 4 jours, à l'unanimité.

### TARIFS COMMUNAUX – 2018

Monsieur le Maire propose d'augmenter les prix de la salle de la Mairie à partir du 1er mars (c'est-à-dire après les travaux de



## Tarifs 2019 de location des salles communales

### SALLE DES FÊTES DE LA MAIRIE

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Les particuliers		
- la journée	70 €	130 €
- le lendemain	35 €	65 €
Les associations		
- la journée	gratuit	130 €
- le lendemain	gratuit	65 €
Vin d'honneur - particuliers et associations	gratuit	60 €

### SALLE JEAN-LOUIS RIPAUD

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Les particuliers		
- la journée	450 €	620 €
- le lendemain	120 €	120 €
- caution	200 €	200 €
Les associations (une gratuité dans l'année pour les associations de la commune)		
- la journée	250 €	520 €
- caution	200 €	200 €
Bal rétro ou disco	250 €	60 €
Les professionnels (traiteurs, restaurateurs) .....		620 €
Les autocaristes (hors week-end) .....		320 €

réfection). Pour les habitants de Mervent : le prix de la location à la journée, passera de 70€ à 80€. La location pour le lendemain passera de 35€ à 40€. Pour les habitants hors commune, le prix de la location pour la journée passera de 130€ à 140€ pour la journée ; et de 65€ à 70€ pour le lendemain. La location pour un vin d'honneur restera à 60€. Les prix de la location de la salle Jean-Louis Ripaud n'augmenteront pas pour 2018. L'ensemble des élus acceptent cette nouvelle grille de prix.

Monsieur le Maire souligne que les concessions perpétuelles au cimetière tendent à disparaître. Beaucoup de communes proposent des concessions cinquantenaires maximum ; si aucun membre de la famille du défunt ne se manifeste, la concession sera libérée. Monsieur le Maire propose un vote pour l'abolition de la perpétuité. L'abolition de la perpétuité est votée. Monsieur le Maire propose de revoir les prix, fixés depuis 2000 (les concessions cinquantenaires passeront de 76,22€ à 80€ et les concessions trentenaires passeront de 45,73€ à 50€). Quant aux prix des cavurnes, des cases du Columbarium et du Jardin du Souvenir, restent inchangés car fixés depuis 2012. Le conseil municipal accepte de ne pas réviser les prix.

#### DEVIS

Monsieur le Maire expose le devis de SAS Coudronnière pour le changement des dalles de plafond de la salle des fêtes de la mairie. Pour 201,60 m<sup>2</sup>, le montant s'élève à 1 913€ HT (soit 2 295€ TTC). La rénovation est encore à l'étude. Le changement des dalles du plafond compromettrait l'éclairage. Monsieur le Maire propose donc de faire la demande de devis pour le changement d'éclairage.

#### DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

-CT Bois Energie propose d'acheter à la commune les peupliers à la Poupardièrre pour un montant de 500€ ; il faudra abattre 25 à 30 pieds.



Salle de la Mairie



Salle Jean-Louis Ripaud

# Municipalité

## DÉCISION DU CONSEIL

-Monsieur le Maire expose le souci d'un financement d'une sonorisation pour un théâtre en mai 2016, par la Directrice. L'association devait prendre en charge cette somme mais ne veut pas. Le conseil municipal accepte de régler ce financement (110€).

### 19 janvier 2018

#### SUIVI DES TRAVAUX ET DES PROJETS EN COURS

##### • **Rénovation de la salle des fêtes de la Mairie**

Les travaux vont principalement s'arrêter à la salle des fêtes de la mairie et à l'office de tourisme. M. RAVARD Thierry propose le devis suivant : le montant du devis pour la réfection de la salle des fêtes s'élève à 5 502.83 € HT (soit 6 053.11 € TTC). Monsieur le Maire précise que les travaux de préparation et de réparation des murs pourront être effectués par les agents techniques de la commune.

Une peinture dite « de propreté » sera faite dans la cuisine par les agents techniques. Un rafraîchissement du bar sera également réalisé par les agents communaux.

##### • **L'office de tourisme**

Le montant du devis s'élève à 1 525.60€ HT (soit 1 678.16€ TTC). Le papier toile a été enlevé par les agents communaux qui ont également rebouché et poncé les murs. Monsieur le Maire se demande si la peinture du plafond est réellement nécessaire du fait de son bon état.

L'ensemble du conseil municipal est d'accord pour faire appel à cet artisan pour les travaux.

##### • **Démolition Rue des Juifs**

Monsieur le Maire présente le devis de la SARL CHARRIER de Puy de Serre. La démolition de la maison coûterait 1 440€ HT, le transport des gravats coûterait 4 050€ HT. Le devis pour le parking s'élève à 16 393.30€ HT, soit un coût total des travaux de 21 883.30€. L'ensemble des élus valident le devis de la SARL CHARRIER.

#### LOGEMENTS SENIORS : DÉNOMINATION

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux. Monsieur le Maire a pris contact avec Vendée Eau pour changer la canalisation en fonte. La société la remplacera par une canalisation en PVC, d'une longueur de 70m; évitant ainsi une probable destruction de l'enrobé neuf dans les prochaines années.

Tous les logements sont raccordés au réseau électrique. L'implantation du candélabre est toujours prévue.

Le projet de la pompe de relevage pour l'évacuation de l'eau est abandonné. Monsieur le Maire précise que la création du puits perdu pour évacuer les eaux pluviales est maintenue.

La remise des clés est prévue autour du 21 mars 2018.

Monsieur le Maire présente la numérotation des logements. A l'heure actuelle, l'impasse a le nom de « Chemin de la Pissotterie » mais Monsieur le Maire demande une nomination de la résidence. Plusieurs noms sont donnés mais c'est celui de « Résidence du Levant » qui est retenu à l'unanimité au sein du conseil.

#### SYDEV : CONTRIBUTION ANNUELLE TRAVAUX DE MAINTENANCE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC 2018

Monsieur le Maire présente la demande de budget du SyDEV pour un forfait de 3 visites par an pour contrôler les 278 points lumineux. Coût du forfait : 3 395.60€ TTC pour l'année 2018. L'ensemble du conseil accepte la demande de budget.

#### TRANSPORTS SCOLAIRES : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DE LA RÉGION AUX AUTORITÉS ORGANISATRICES DE SECOND RANG DE VENDÉE

Les membres du conseil municipal adoptent la convention entre la région des Pays de la Loire et les communes.



## COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

### • Réunion bilan du Téléthon – Merventhon

M. BONNEAU dresse le bilan de la réunion qui s'est tenue le 11 Janvier 2018. La majorité des associations, les participants du conseil municipal, les cuisiniers du repas étaient présents à la réunion. Les recettes de cette journée s'élèvent à 2 265.80€, le montant des dépenses à 978.84€. Un chèque de 1 152.96€ a été versé au téléthon auquel s'ajoute 134€ de dons de particuliers.

En conclusion, il a été retenu que peu de personnes se sont inscrites au repas, qu'il manquait une animation l'après-midi (tel qu'un loto comme les années précédentes). La volonté de poursuivre le téléthon est bien présente avec un loto qui serait organisé par une société d'animation (qui gèrerait les lots, l'organisation, l'animation). Le repas serait maintenu pour 2018 avec peut-être une tombola. M. BONNEAU prendra contact prochainement, avec l'association « Espoir Merventais Pétanque » pour connaître les modalités d'un loto organisé.

### • Fête de la musique

Cet évènement a été évoqué lors de la réunion du 11 Janvier, avec les associations. Il a été rappelé que même si la municipalité appuie cet évènement, ce ne sont pas aux membres du conseil de l'organiser. Les différentes associations sont plutôt partantes.

Monsieur le Maire souligne que d'autres animations ont lieu durant la même période (comme la fête de l'école, la Rando Merventaise, la fête du 13 Juillet...et des fêtes de la musique dans les communes voisines). Il faudrait que le projet soit porté par une association ; chacune d'entre elles se renseigne sur la faisabilité du projet.

### • Réunion TDF

La réunion publique du 24 janvier a été organisée suite à une demande pressante de TDF pour l'implantation d'une antenne téléphonique.

Monsieur le Maire tient à informer la population sur l'implantation de l'antenne

Free. Actuellement, il n'y a pas de terrain défini pour l'implantation de l'antenne.

## DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire présente la cotisation pour garder le label « Station Verte ». Montant de la cotisation : 832€. L'ensemble du conseil municipal accepte de garder le label Station Verte.

- Monsieur le Maire présente un courrier de l'Académie des Maires et Elus Honoraires de France dont le but est l'entraide et le partage des connaissances entre anciens élus. La cotisation d'adhésion est de 0,01€ par habitant au minimum (soit 11€ pour la commune de Mervent). Le conseil municipal refuse d'adhérer à cette « académie ».

- Monsieur le Maire évoque les problèmes de l'armoire frigorifique du restaurant scolaire. Après 2 pannes consécutives à la charge de la commune, l'armoire est hors service ; une nouvelle armoire a été achetée pour 1 800€ (abaissé à 1 500€ après négociations). Monsieur le Maire se pose des questions quant à la capacité de la nouvelle armoire livrée : elle paraît plus petite malgré des dimensions identiques.

- Monsieur le Maire revient sur la demande des membres du conseil d'école sur l'organisation du repas. Il avait été demandé à ce que les enfants de GS déjeunent avec leurs aînés. Lors du dernier conseil d'école, il a été demandé à ce que cette organisation soit élargie à l'ensemble des élèves (des PS au CM), ce qui permettrait d'apprendre aux enfants à vivre ensemble, de favoriser l'entraide et de responsabiliser les plus grands. Monsieur le Maire a interrogé le personnel : les avis sont plutôt partagés. Les membres du conseil municipal se posent la question sur l'utilité de cette demande, et Monsieur le Maire s'interroge sur la sécurité des enfants. Cette demande est refusée jusqu'au prochain conseil d'école (un courrier va être rédigé aux membres du conseil d'école).

- Mme TOUTAIN présente le fond de caisse du foyer des jeunes (quand celui-ci existait) disponible sur un compte en banque. Le montant ne cesse de baisser à cause des

frais prélevés pour tenue de compte. Après concertation avec le Président du foyer des jeunes (M. Vergereau), il a été convenu que cette somme soit versée au foyer des jeunes de Foussais Payré sachant que les jeunes de Mervent le fréquentent. L'ensemble des élus accepte de verser cette somme au foyer des jeunes de Foussais-Payré.

---

## 16 février 2018

## SUIVI DES TRAVAUX EN COURS

### • Logements seniors

M. GORALCZYK a participé à une réunion de chantier, ce jour, en présence de l'architecte et d'un responsable de Vendée Logement dans le but de revoir le planning des travaux bouleversé par les dernières intempéries. Les travaux sur le Chemin de la Pissotterie (changement de la canalisation) vont pouvoir commencer plus tôt par l'entreprise SETCI (probablement la semaine prochaine). Les peintures intérieures sont finies. Il reste encore l'éclairage public et l'installation du candélabre, ainsi que la construction du préau. Monsieur le Maire propose d'installer une plaque au nom de la résidence, dévoilée le jour de l'inauguration. L'ensemble des élus approuve cette idée. La remise des clés est toujours maintenue aux alentours du 20 Mars.

### • Parking Rue des Juifs

Monsieur le Maire souligne qu'il n'y a pas de maîtrise d'œuvre sur ce projet ; et qu'à la demande de la Commune, le réseau électrique, des eaux usées et pluviales vont être retirés avant la construction du parking.

### • Rénovation des bâtiments de la Mairie : (cabinet médical et office de tourisme).

La recherche de maître d'œuvre est toujours maintenue avec la Société Vérifica. Le coût des travaux est estimé à 546 195€ HT (soit 655 434€ TTC), travaux de voiries et d'espaces verts exclus.

# Municipalité

## DÉCISION DU CONSEIL

Monsieur le Maire souligne qu'il a reçu des plans des futures modifications mais aussi des courriers de personnes intéressées par les locaux.

### MARCHÉ DE TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS ERP

Monsieur le Maire revient sur l'ouverture des plis. En prévisionnel et en attente du retour du Cabinet Boisson-Burban, quelques entreprises ont été retenues pour les différents lots, excepté pour le lot « revêtement de sol ». L'estimation totale des travaux est de 62 650€ HT. Dès réception du retour du Cabinet Boisson-Burban et après la réunion avec les entreprises retenues et la mise en place du planning des travaux, Monsieur le Maire précise que les travaux pourront commencer.

### SUBVENTION DETR

Une demande de subvention a été déposée pour les travaux des deux bâtiments de la Commune.

Il a été prévu de recevoir 30% du montant HT des travaux. Cette somme pourrait baisser car deux autres communes ont fait la demande de cette subvention. Pour les travaux de voirie, la commune va recevoir la somme de 22 968,02€ pour le mandat.

### AVENANT N°2 AU CONTRAT POUR LA DÉLÉGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre du SYCODEM sur le refus du ramassage du dégrillage par leurs services, d'où cet avenant avec la SAUR. Monsieur le Maire présente les tarifs à la charge de l'utilisateur : la partie fixe (c'est-à-dire la redevance annuelle par branchement) est de 39,08€ HT (prix de base). La partie proportionnelle (c'est-à-dire le montant HT par m<sup>3</sup> assujetti) coûtera 1,902€ HT (prix de base). Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'avenant.

### COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

#### • Réunion des transferts de compétences

Monsieur le Maire rappelle que l'assainissement collectif sera pris en charge par la Communauté de Communes, à partir de 2020. Cette dernière a pris un cabinet d'étude pour avoir la compétence d'assainissement collectif et la compétence sur les eaux pluviales (le Cabinet KPMG). Ainsi, la Communauté de Communes aura la compétence sur de nombreux domaines : assainissement collectif et non collectif et les eaux pluviales. La Communauté de Communes va faire l'inventaire de tous les équipements de chaque commune, ainsi qu'un recensement des personnels qui avaient la compétence spécifique de l'assainissement, pour savoir ce qui va être pris en charge par leurs services.

Monsieur le Maire précise que la compétence enfance et jeunesse va changer. Aujourd'hui, cela peut être communal ou intercommunal (comme c'est le cas à Mervent avec le centre de loisirs de Foussais-Payré).

## Subventions 2018

Comité des Parents d'Élèves Mervent .....	120,00€
Société de Chasse Mervent.....	120,00€
Restos du Cœur .....	100,00€
Nautisme Fontenay-Mervent.....	120,00€
Gymnastique Volontaire « La Détente ».....	120,00€
USAV Club de Foot.....	650,00€
La Cicadelle.....	100,00€
AFN Mervent.....	120,00€
Association « Saho Vidua ».....	120,00€
L'Espoir Merventais, Club de Pétanque .....	120,00€
Rando Merventaise .....	120,00€
Association « Les Amis de Saint Louis » .....	120,00€
Association des Musiciens Amateurs (AMA) Vendée Atlantique).....	120,00€
Association « Les Murailles de Maireventi ».....	120,00€
Foussais-Payré Handball Club .....	100,00€
Le Rallye Merventais .....	120,00€
.....	2 390,00€





Cette compétence va être automatiquement intercommunale entraînant des changements sur le point financier. Tout s'effectuera par la Communauté de Communes. Monsieur le Maire regrette le manque de maîtrise des communes, comme actuellement, avec le centre de loisirs par exemple. Certains maires voulaient faire passer les écoles privées dans cette compétence car pour ces communes, cela représente un gros budget. Devant la petite majorité des communes possédant une école privée, la plupart des élus a préféré repousser cette proposition.

### **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 24 JANVIER 2018 (ANTENNE-RELAIS DE TÉLÉPHONIE MOBILE)**

Monsieur le Maire rappelle le but de cette réunion publique : présenter le projet à la population en toute transparence, faire en sorte que le secteur soit couvert par le réseau téléphonique. Monsieur le Maire souligne que lors de cette réunion, il y avait peu d'opposition à cette antenne. Depuis cette réunion, Monsieur le Maire a rencontré différentes personnes (soit individuellement ou en comité). Monsieur le Maire précise qu'il retient 2 arguments principaux : la raison visuelle (notamment par rapport au Camping de la Joletière) et la raison économique pour éviter une baisse de valeur des maisons proches.

Monsieur le Maire précise que des échanges pourraient être possibles avec l'ONF pour changer le lieu d'implantation de l'antenne. Monsieur le Maire rappelle que la première idée d'emplacement de l'antenne se situait sur le chemin des Essarts. Cette proposition a été rejetée puisque TDF et l'ONF ne trouvaient pas d'accord.

La Société TDF laisse un délai de 2 mois pour prendre une décision. L'ensemble du conseil municipal accepte ce délai de 2 mois pour avoir la réponse de TDF.

## **16 mars 2018**

### **SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS**

#### **• Logements seniors**

L'inauguration est maintenue le 26 Mars à 11h. Monsieur le Maire en profite pour inviter l'ensemble des élus, ainsi que Mme TIRBOIS.

Monsieur le Maire fait le point des travaux à réaliser. Même si la remise des clés reste officielle, les travaux ne sont pas achevés, notamment au niveau de l'extérieur : les terrasses privatives pourraient être finies selon la météo. L'auvent se monte petit à petit : les charpentes sont fixées.

Monsieur le Maire regrette que les travaux de modification du compteur de la SAUR (en bout de la rue de la Pissotterie) avancent peu : ils devraient débuter début avril. Monsieur le Maire doit prendre contact avec la SAUR. L'installation du candélabre n'est pas encore réalisée malgré de récents contacts avec le SyDEV. Monsieur le Maire regrette également que 2 garages ne soient pas reliés au réseau électrique. Monsieur le Maire ajoute qu'il faudra prévoir l'installation de nouvelles bordures, Rue de la Vallée, en limite de voirie, pour embellir l'entrée.

### **MARCHÉ DE TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS ERP : CHOIX DES ENTREPRISES**

Monsieur le Maire présente les entreprises retenues par le Cabinet Boisson-Burban :

- pour le lot Plomberie, Entreprise Electric Moteur de Fontenay le Comte (2 735,29 €)
- pour le lot Menuiserie, Entreprise Coudronnière de Mervent (44 949,86 €)
- pour le lot Élévateur, Entreprise AEA Élévateur (9 500 €)
- pour le lot VRD, Migné TP Aquitaine (4 975€.)

L'ensemble des élus approuvent le choix des entreprises.

Monsieur le Maire précise que le Cabinet Boisson – Burban a lancé un appel d'offre pour rechercher une entreprise pour le lot Peinture qui n'avait pas trouvé preneur.

Monsieur le Maire présente une idée de travaux pour le projet du cabinet de santé – office de tourisme : il aimerait que tout soit sur un seul niveau afin de diminuer les coûts, entraînant ainsi une modification de façade. Monsieur le Maire rajoute qu'il contactera très prochainement la Société Vérifica pour évoquer le projet. Les avis sont assez partagés au sein des élus, quant au maintien ou non, du four à pain existant.

### **VOTE DES SUBVENTIONS 2018**

Monsieur le Maire présente le bilan des subventions versées en 2017 : 2 490€ ont été distribués aux différentes associations, sans compter les subventions exceptionnelles. L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord pour maintenir le montant des subventions pour 2018 et verser des subventions exceptionnelles en fonction de l'ampleur de la manifestation. Certains élus regrettent la non-présence de certaines d'entre elles, notamment lors de la réunion annuelle des associations. La Communauté de Communes demande des renseignements à toutes les associations qui demandent des subventions, et aimerait connaître l'intérêt communautaire, culturel, sportif, touristique et environnemental. Les associations doivent présenter un dossier et le bureau communautaire, après étude, décide de verser ou non une subvention en fonction des critères auxquels répond la manifestation (originalité, répercussion sur l'environnement...).

### **CONVENTION SYDEV : PROGRAMME ANNUEL DE RÉNOVATION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC 2018**

Monsieur le Maire indique qu'une enveloppe est mise à disposition pour la participation du SyDEV en cas de travaux supplémentaires (hors forfait annuel) de 1 000€. A l'unanimité, les élus acceptent de maintenir cette subvention.

Monsieur le Maire rajoute qu'il n'a toujours pas reçu le devis pour l'éclairage public de la Route de la Gageonnière.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura que 2 poteaux qui seront complétés par des candélabres.

## DÉCISION DU CONSEIL

### COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

#### • **Sycodem**

Le syndicat a noté une baisse des collectes depuis la redevance incitative. A titre de comparaison, entre 2011 et 2017, le Sycodem a noté une baisse de 19,55% des collectes, et entre 2017 et 2018, une baisse de 10,85%. D'après le Sycodem, beaucoup de particuliers demandent de réduire le volume de leur bac car ils produiraient moins de déchets. Le Sycodem a le projet, au lieu de changer les bacs, d'installer un faux fond dans les bacs, tout en réajustant les forfaits.

Monsieur le Maire souligne et regrette les nombreux dépôts sauvages dispersés dans la commune et la forêt.

#### • **Téléphonie mobile**

A la demande de M. COURTOT, Monsieur le Maire a du réétudier sa demande : échanger une partie des BND contre une partie de chemin et la surface pour l'emplacement de l'antenne. M. COURTOT voulait, lors d'une réunion, revoir l'ensemble des BND pour savoir ce que la commune pouvait prétendre récupérer.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier envoyé à la Directrice de l'ONF.

#### • **Office de tourisme**

Monsieur le Maire rapporte que l'office de tourisme de Fontenay le Comte mettra un de leur agent à disposition dans le nouvel office de tourisme de Mervent, aux horaires habituels en Juillet et Août. Cependant, l'office de tourisme de Fontenay le Comte (qui est de compétence communautaire) ne veut plus que ce soit un personnel communal qui tienne l'office de tourisme de Mervent, car, selon lui, cette personne n'aurait pas les compétences requises. La majorité du conseil municipal est contre cet avis.

#### • **Vendée tourisme**

Vendée Tourisme a un projet de création d'une étude qui mettrait en valeur le massif forestier (avec des demandes de baignade au lac, par exemple ou l'organisation de manifestations sportives).

### DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

#### • **Fenêtres de la Mairie**

M. GORALCZYK présente le devis de l'entreprise Coudronnière pour le changement de 6 fenêtres (4 dans la salle du conseil et 2 au secrétariat) : 4 780 € TTC et 1 705€ HT pour les volants roulants manuels.

Tous les membres du conseil municipal valident le devis.

#### • **Devis**

Monsieur le Maire présente un devis pour renforcer la cabane de la Pétanque (plusieurs fois forcée). La cabane serait recouverte d'un bardage métallique. Montant du devis (fournitures + accessoires) : 1 911,37€ HT (soit 2 294,36 € TTC). Les membres de l'association « Espoir Merventais » installeront le bardage (vu avec M. SAILLY). Les élus sont d'accord pour acheter le matériel pour la cabane.

#### • **Devis voirie**

M. SABOURAUD présente le devis pour la voirie : 51 240 € TTC.

## 13 avril 2018

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018, à savoir : taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

maintient, pour l'année 2018, les taux appliqués en 2017, à savoir :

- taxe d'habitation : 18,85 % - foncier bâti : 17,32 % - foncier non bâti : 53,93 %.



## **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017, ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 DES COMPTES DE GESTION**

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part des comptes administratifs

### **► BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL**

Hors de la présence de M. BOBINEAU Joël, Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence du Doyen de l'Assemblée, M. LARDY Jackie, et par un vote de 12 voix « Pour » et 0 voix « Contre » : approuve le compte administratif Principal 2017.

### **► BUDGET ENSEMBLE COMMERCIAL ET DE SERVICES**

Hors de la présence de M. BOBINEAU Joël, Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence du Doyen de l'Assemblée, M. LARDY Jackie, et par un vote de 12 voix « Pour » et 0 voix « Contre » : approuve le compte administratif 2017 « ensemble commercial et de services ».

### **► BUDGET ASSAINISSEMENT**

Hors de la présence de M. BOBINEAU Joël, Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence du Doyen de l'Assemblée, M. LARDY Jackie, et par un vote de 12 voix « Pour » et 0 voix « Contre » : approuve le compte administratif 2017 « assainissement ».

## **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018**

### **• VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL COMMUNAL 2018**

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet de budget présenté par le Maire, vote par : 13 voix « Pour » le budget de fonctionnement et d'investissement.

### **• VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 : ENSEMBLE COMMERCIAL ET DE SERVICES**

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet de budget présenté par le Maire,

vote par : 13 voix « Pour » le budget de fonctionnement et d'investissement.

### **• VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 : ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet de budget présenté par le Maire, vote par : 13 voix « Pour » le budget de fonctionnement et d'investissement.

## **SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS**

L'inauguration des Logements de la Résidence du Levant a eu lieu le lundi 26 Mars. Tous les logements sont occupés. Monsieur le Maire fait le bilan des derniers travaux à prévoir : les travaux intérieurs sont quasiment finis. A l'extérieur, Vendée Logement commence les travaux d'enrobé entraînant la fermeture du Chemin de la Pissotterie pour 3 semaines (temps de séchage). Monsieur le Maire regrette que les travaux de l'enrobé aient débuté avant l'intervention d'ENEDIS, de la SAUR et de BOUYGUES car cela repousse les travaux d'autant. Monsieur le Maire pense que les espaces verts seront faits pour la fin d'année, probablement. Monsieur le Maire propose un coin de regroupement avec une table et des bancs à l'entrée du Chemin de la Pissotterie. Monsieur le Maire attend le devis de l'architecte pour le bardage supplémentaire du préau. Au niveau de la voirie, des bordures vont être remplacées afin d'être alignées avec l'existant. Monsieur le Maire présente la demande de certains locataires qui voudraient changer le nom de « Chemin de la Pissotterie ». L'ensemble des élus refusent cette requête. Monsieur le Maire demande s'il faut acheter une plaque avec le nom du Chemin, ainsi qu'un panneau « Voie sans issue ». Le conseil municipal accepte cet investissement. Monsieur le Maire présente le devis pour le remplacement des bordures rue de la Vallée, abîmées par les travaux : 708,08€ HT. Monsieur le Maire déplore l'article paru dans Ouest-France sur l'inauguration des logements (aucune photo, ni précision sur l'investissement de la commune). Monsieur le Maire évoque le projet du

parking sur la Rue des Juifs. Il a relancé la société Vérifica pour la recherche de maître d'œuvre pour les travaux. Le montant prévisionnel de la société Vérifica est de 576 000€ comprenant la démolition, la construction et l'éclairage extérieur. Monsieur le Maire estime cette prévision élevée. Les documents d'appel d'offre vont être envoyés d'ici une dizaine de jours. Monsieur le Maire rappelle que la mission de la société Vérifica s'arrêtera à l'ouverture des plis.

Monsieur le Maire annonce qu'un appel d'offre à 4 entreprises a été lancé par le cabinet Boisson-Burban pour le lot « Peinture » pour la réalisation de la mise aux normes de l'accessibilité des personnes handicapées : une seule entreprise a répondu pour le moment.

## **VOIRIE**

M. SABOURAUD présente les travaux à prévoir au niveau de la voirie. Deux routes demanderaient énormément de travaux entraînant un budget conséquent. Le budget s'élève à 51 240,89€ TTC alors qu'il était prévu un investissement de 30 000€ environ. Quatre routes doivent être réparées : Chemin de la Citardière – les Marzelles, Chemin du Beugnon – le Nay, Chemin de la Maissonnette et le Chemin du Sablon. Après plusieurs débats, l'ensemble des élus est d'accord de faire réparer les 4 routes pour un montant de 42 700,74€ HT.

## **LOTISSEMENT « LE CLOS DU BOIS »**

Monsieur le Maire a eu une réunion de chantier avec le géomètre Véronneau, après la vente de plusieurs parcelles. La société EBENE voudrait finir la viabilisation. Monsieur le Maire explique le souci de 4 parcelles : ces parcelles ne sont pas raccordées à l'assainissement collectif contrairement à ce qui était prévu dans le cas où les parcelles devraient se raccorder, à l'avenir. Monsieur le Maire se demande à qui revient le financement de ce raccordement ; un devis du cabinet Millet est en attente.

## DÉCISION DU CONSEIL

### Accueil Périscolaire

Prix de l'heure	Nombre d'heures de garde Par mois et par famille
0.70€	½ heure
1.35€	de 1 à 10 heures
1.15€	de 10,5 à 20 heures
1.05€	de 20,5 à 30 heures
0.85€	de 30,5 à 40 heures
0.75€	au-delà de 40 heures

### LOTISSEMENT DE LA SARL KRISTENSEN MERVENT

Monsieur le Maire propose un nouvel agencement des parcelles qu'achèterait la Commune pour éviter une trop forte concentration des parcelles. Monsieur le Maire préfère un « étalement » des constructions avec des chemins, des haies séparatives et des espaces verts entre les parcelles d'une surface moyenne de 900m<sup>2</sup>. Monsieur le Maire totalise 21 terrains à construire pour 25 logements. Malgré une baisse du nombre de lots par rapport à l'initial, Monsieur le Maire pense que les lots seront plus attractifs du fait de leur position plus « aérée ». Sur les 30 000m<sup>2</sup> de terrain, Monsieur le Maire envisage 18 900m<sup>2</sup> à construire, 2 000m<sup>2</sup> d'espaces verts entre autres. Monsieur le Maire propose d'acheter les 3 hectares de terrains à la Sarl Kristensen pour une estimation d'environ 4€ le mètre carré. L'ensemble du conseil municipal accepte cette offre.

### ETUDE DE DIFFÉRENTS DEVIS

Monsieur le Maire présente le devis pour l'éclairage public sur la Rue de la Gageonnière. Au départ, 7 points lumineux (3 sur des poteaux existants + 4 candélabres à installer) étaient prévus, pour une participation de la commune à hauteur de 11 926€. Le devis final propose 4 points lumineux dont 3 sur poteaux et 1 candélabre pour une participation de la commune de 9 437€. Pour la sécurité des enfants, notamment, les élus approuvent la création de ces points lumineux, à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente le devis de l'enfouissement des lignes électriques sur la Rue de la Haute Forêt. Monsieur le Maire souligne que les lampes sont fixées sur les poteaux ce qui demanderait l'installation de candélabres. Le coût des travaux est estimé à 11 992€ (comprenant l'effacement du réseau, le changement des lanternes...). Le Conseil Municipal préfère remettre à plus tard la validation du devis.

25 mai 2018

### SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

#### • Logements du Levant

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux extérieurs : la SAUR n'a pas réalisé les bons travaux : en effet, la société n'a pas rabaissé le bon puits perdu par rapport à ce qui était convenu. Monsieur le Maire regrette cette erreur d'autant plus que les travaux d'enrobé par EVP devaient commencer prochainement. Lors d'une réunion de chantier du mercredi 30 mai, qui ne concerne pas les Logements du Levant, Monsieur le Maire en profitera pour évoquer ce désagrément au responsable. Monsieur le Maire et l'ensemble des élus apprécient peu les séparations entre les logements, et le bardage au-dessus des murets ne correspond pas à leurs attentes. Les travaux de plantations ont débuté mais les finitions auront lieu vers l'automne.

#### • Rue des Juifs

Monsieur le Maire fait constater les marquages au sol : les travaux débiteront le 4 juin pour une durée de 5 semaines. La canalisation d'eau potable va être changée. Monsieur le Maire soulève la question de la réfection de la route : il craint que la société de TP ne recouvre que la tranchée au lieu de refaire la route.

#### • Travaux des ERP

Monsieur le Maire a demandé un rendez-vous avec M. Burban, mais reste sans réponse. Aucune entreprise n'a répondu à l'appel d'offre pour le lot peinture. Le cabinet Boisson-Burban se propose donc de relancer les entreprises contactées qui n'ont pas répondu. Le début des travaux est prévu prochainement ; mais ceux de l'école risquent de prendre du retard du fait que l'entreprise Coudronnière n'aura peut-être pas le matériel à temps. Les travaux de l'école débiteront sûrement aux prochaines vacances de la Toussaint. Monsieur le Maire propose de supprimer le lot élévateur pour la salle Jean-Louis Ripaud, car peu de communes en disposent.



Monsieur le Maire propose de remettre ce projet à plus tard. L'ensemble des élus votent à l'unanimité la suppression de ce lot.

• **Projet ostéopathe – office de tourisme – centre de soins**

Monsieur le Maire souligne l'importance du nom « office de tourisme », car cela dépend de la compétence de la Communauté de Communes. Monsieur le Maire précise que ce n'est pas un office de tourisme qui sera créé mais un point informations. Monsieur le Maire rassure les élus en disant que Vérifica changera le nom sur les papiers au moment venu, mais cela ne compromet en rien les travaux. Les entreprises avaient jusqu'au 6 juin 12h, pour répondre à l'appel d'offre, pour une ouverture de plis qui se fera plus tard.

**VOIRIE :  
DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire interroge les élus si l'enveloppe prévue pour les travaux doit être utilisée entièrement ou partiellement (2/3 pour l'année 2018 et 1/3 pour l'année 2019). L'ensemble des élus sont tous d'accord pour utiliser la totalité de la somme. M. Sabouraud précise que les travaux débuteront la semaine 24 (à partir du 11 juin).

**COMPTE-RENDU DES  
DIFFÉRENTES RÉUNIONS**

• **Antenne-relais de téléphonie mobile**

Pour l'antenne Free, Monsieur le Maire informe de l'absence de réponse de l'ONF malgré ses relances. Pour l'antenne Orange, Monsieur le Maire a fait 2 propositions ; le premier point en limite des vergers Aubineau a été refusé car trop loin du centre bourg. Le second vers la Gageonnière n'a pas été retenu car il ne permet pas de couvrir correctement le bourg. La société Orange souhaiterait un lieu vers la Logette pour pouvoir couvrir la majeure partie de la commune. Monsieur le Maire leur a donc adressé une proposition sur un chemin communal. Monsieur le Maire espère des informations pour le prochain conseil.

**RAPPORT ANNUEL  
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE  
PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON  
COLLECTIF DE LA COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY-  
VENDEE – EXERCICE 2017-**

Monsieur le Maire fait lecture du rapport. L'ensemble du conseil municipal approuve le rapport sur le prix et la qualité du SPANC.

**EXPÉRIMENTATION  
DU PROCESSUS DE MÉDIATION  
PRÉALABLE OBLIGATOIRE  
EN MATIÈRE DE LITIGES  
DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Monsieur le Maire précise qu'une décision doit être prise par les communes avant le 1er septembre 2018, passer ce délai il sera trop tard. L'adhésion à ce processus de médiation est valable jusqu'en novembre 2020, et est intégralement pris en charge par le Centre de Gestion.

Les membres du conseil municipal votent, à l'unanimité, l'adhésion à ce processus de médiation.

**DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ  
À LA PROTECTION DES DONNÉES  
(DPO)**

Monsieur le Maire précise qu'un membre du conseil ou un personnel communal doit être élu pour être délégué à la protection de données. Aucun candidat ne se manifestant, Monsieur le Maire évoque l'adhésion aux e-collectivités pour la protection des données (avec un coût de 450€ la journée d'intervention).

L'ensemble des élus votent l'adhésion du prestataire de e-collectivités.

**PERSONNEL COMMUNAL**

M. GORALCZYK présente l'avancement de grade de Mme VINCENT Denise au 1er Juillet 2018 en créant le poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe et ainsi supprimer son poste d'Adjoint Technique de 2ème Classe.

L'ensemble du conseil municipal adopte la suppression et la création des postes.

**DÉLIBÉRATIONS  
ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire évoque le problème de chauffage de la salle Jean-Louis Ripaud en présentant un devis de la société Bonneau-Dufour. Le remplacement de la chaudière (mais en conservant le brûleur, estimé en bon état par l'entreprise) est estimé à 10 200,83€ HT.

L'ensemble des élus préfèrent attendre la proposition du SyDEV, moins énergivore, pour valider ou non le devis de la société Bonneau-Dufour.

*29 juin 2018*

**SUIVI DES TRAVAUX  
ET PROJETS EN COURS**

• **Résidence du Levant**

Malgré les relances de Monsieur le Maire, la société EVP n'est toujours pas intervenue. Monsieur le Maire rappelle l'existence de quelques petits travaux à (re)prévoir par Vendée Logement au niveau des extérieurs des Logements.

• **Parking Rue des Juifs**

Monsieur le Maire informe les élus que l'entreprise Charrier était prête à intervenir pour démolir la maison, mais cela va être repoussé car, suite à une erreur administrative, le compteur électrique n'est pas encore supprimé. Monsieur le Maire rassure l'assemblée en disant que la société ENEDIS va être relancée.

• **Travaux Rue des Juifs**

Malgré une annonce des débuts des travaux, Monsieur le Maire fait part du report de ces derniers en juillet avec une pose de la canalisation dans le courant de l'automne.

**MARCHÉ DE TRAVAUX  
DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DES  
BÂTIMENTS ERP : LOT N°02**

Monsieur le Maire informe les élus qu'il s'est entretenu avec les entreprises et M.

# Municipalité

## DÉCISION DU CONSEIL

### Transport scolaire

La participation des familles est de 10 euros par mois et par enfant transporté (gratuit pour le 3ème enfant, si les deux aînés suivent un enseignement primaire, secondaire ou supérieur).

### Restaurant scolaire

3.15€	Prix du repas (élève déjeunant régulièrement)
4.20€	Prix du repas occasionnel
4.20€	Prix du repas pour les enseignants, les intervenants et le personnel communal

Boisson-Burban, pour le lancement des travaux. Malgré les différents appels de M. Boisson-Burban, une seule entreprise a répondu au lot n°02 (peinture) : l'entreprise RAVARD avec des travaux estimés à 8 110,40 € HT pour 9 748 € TTC auxquels s'ajoutent des options à 1 314 € (450 € pour de la peinture au pochoir et 864 € pour la pose de peinture rugueuse au sol). L'ensemble des élus acceptent, à l'unanimité, le devis de l'entreprise RAVARD.

Monsieur le Maire informe que certains travaux pourront commencer comme prévu ; un délai d'attente de livraison des matériaux de 7 semaines est demandé par la SARL Coudronnière.

Monsieur le Maire énumère quelques travaux au niveau de la salle Jean-Louis RIPAUD : la porte d'entrée principale va être changée (pour avoir une ouverture plus large pour les fauteuils roulants) ainsi que la porte de sortie de secours (au fond de la salle, à côté de la réserve des tables) les marches pour aller sur la scène seront rhabillées et une main courante sera installée ; la tablette du bar pour handicapée sera rabaissée.

### • **Projet cabinet de santé – office de tourisme – surface commerciale**

Monsieur le Maire informe les élus qu'une réunion d'ouverture des plis a eu lieu (14 candidatures ont été déposées). Tous les plis ont été remis à la société Vérifica pour analyse. Monsieur le Maire projette de recevoir quelques entreprises avant de valider leur choix.

### ANTENNE – RELAIS DE TÉLÉPHONIE MOBILE

#### • **Antenne Free**

Monsieur le Maire annonce que le bornage de la parcelle pour l'implantation de l'antenne Free a été fait le 28 Juin dernier. De plus, Monsieur le Maire fait part de la signature de la convention avec l'ONF, en mai dernier. Monsieur le Maire précise que la société TDF viendra très prochainement faire le piquetage pour l'implantation de l'antenne. Monsieur le Maire espère que l'antenne sera en fonctionnement d'ici la fin d'année.

#### • **Antenne Orange**

Monsieur le Maire rappelle les différentes propositions et échanges avec la Société Orange pour finalement trouver une implantation de l'antenne sur le chemin communal, au niveau de la Logette. Monsieur le Maire a rencontré chaque habitant, individuellement, afin de connaître leur ressenti et avis sur la situation de l'antenne : la population n'est pas réticente à ce projet, même s'il reste encore quelques particuliers à rencontrer. Monsieur le Maire veut souligner, que même si la convention a été reçue en mairie, il ne signera aucun document sans avoir eu tous les avis des habitants avoisinants le projet d'implantation. Le bail sera signé en fonction des réponses obtenues.

### COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

#### • **Conseil d'école**

M. GORALCZYK présente le bilan du conseil d'école du 25 juin dernier, en débutant par donner les effectifs : il y a 72 élèves actuellement (contre 78 en 2017) ; pour la rentrée 2018-2019, les enseignantes prévoient 67 élèves après le départ des CM2 en 6ème.

Monsieur le Maire attire l'attention sur la fluctuation des effectifs des classes qui ne sont pas toujours constants ayant pour conséquence la fermeture des classes dans un futur à plus ou moins long terme.

M. GORALCZYK présente le projet d'école axé sur 3 points :

- Améliorer le français avec l'intervention d'une personne extérieure
- Assurer la cohérence et le suivi des apprentissages
- Développer le parcours artistique et culturel.

M. GORALCZYK attire l'attention des élus sur ce dernier point. En effet, les enseignantes aimeraient faire intervenir des musiciens dont Marion DUPRÉ (pour un montant de 1 125 € pour 10 interventions) et Gilles GATHERON (pour un montant de 993 €) dont le but serait de faire une représentation pour le spectacle de Noël.



M. GORALCZYK fait part de la demande de subvention de l'école pour financer ce projet. Le 1er adjoint rappelle qu'il existe 3 partenaires financiers pour les projets d'école (la coopérative scolaire, le CPE et la Mairie) ; il propose donc de partager en part égale la facture de cette prestation. L'ensemble des élus votent le partage de la facture en 3 (soit 700 € environ à la charge de la commune).

Monsieur le Maire en profite pour rappeler que la Mairie va verser 850 € (soit le tiers de la somme) à la coopérative scolaire correspondant aux interventions de Jérôme Aubineau, durant l'année scolaire.

M. GORALCZYK rappelle le retour de la semaine à 4 jours à la rentrée 2018, avec des heures d'APC (Activités Pédagogiques Complémentaires). Les heures du personnel consacrées aux TAP vont être réparties sur des heures de ménage plus ou moins longues ou pour l'aide aux enseignantes, à la rentrée prochaine, avec la semaine de 4 jours.

M. GORALCZYK fait part des remerciements de Mme Annereau Brigitte pour le travail et la disponibilité des bénévoles pour les TAP, durant ces 4 années.

#### • Ecole de musique

Monsieur le Maire rappelle que l'école de musique de Fontenay le Comte va passer sous la compétence de la Communauté de Communes, à partir de septembre 2019. L'école de musique demande une aide de 150 000 € à la Communauté de Communes pour combler un déficit annuel d'environ 600 000 € (soit un déficit annuel moyen de 1 500 € par élève). Un bureau d'études va traiter leur dossier en vue de réaliser des économies.

#### • Centre de loisirs

En 2017, 615 journées (petits et pré-adolescents confondus) ont été passées au centre de loisirs. Les enfants de Mervent sont les 2èmes au niveau de la fréquentation au centre de loisirs de Foussais Payré (qui a cumulé 1 109 journées de fréquentation). Une somme de 3 816,99€ de participation est demandée à la Commune (correspondant à un forfait auquel s'ajoute

le déficit, réparti entre les communes) pour l'année 2017. A comparaison, pour l'année 2016, la commune de Mervent avait versé une somme de 2 965,12 €.

#### REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT DE GAZ – ANNÉE 2018

Monsieur le Maire indique aux élus que le montant de cette redevance s'élève à 135 €.

### 20 juillet 2018

#### SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

##### • Logement du Levant

Malgré les nombreuses et multiples relances de Monsieur le Maire, les travaux de voiries ne sont toujours pas réalisés. Les travaux devraient commencer les semaines 36 – 37 (soit début septembre). Il est prévu d'installer des bordures, de réaliser un puits perdu et de faire l'enrobé de toute la rue. Monsieur le Maire souligne les quelques travaux de finition à réaliser par Vendée Logement.

##### • Démolition rue des Juifs

Monsieur le Maire rappelle le retard d'intervention d'Enedis (pour supprimer le compteur électrique) suite à un souci administratif. Après les relances de Monsieur le Maire, le dossier a été repris en charge par la société. Monsieur le Maire informe les élus qu'il a signé le devis pour ôter le compteur électrique, toujours alimenté, pour un montant de 1 530€.

##### • Travaux rue des Juifs

Monsieur le Maire remarque que les travaux n'ont toujours pas débuté alors qu'ils étaient prévus début juin, puis début juillet. Les travaux sont, donc, repoussés en septembre. Monsieur le Maire craint une concentration de différents travaux au même endroit.

##### • Travaux ERP

Monsieur le Maire informe l'assemblée que certains travaux ont commencé notamment

au niveau de l'école (l'enrobé pour l'accessibilité). A la salle Jean-Louis Ripaud, les places de parking pour handicapés vont changer de place et de position.

#### BAIL ENTRE LA COMMUNE DE MERVENT ET TDF

Monsieur le Maire présente le bail de location des 200 m<sup>2</sup> de parcelles pour l'installation du pylône. Monsieur le Maire informe les élus que les travaux de piquetage ont été effectués, et qu'une étude de sol est prévue. Monsieur le Maire précise que des travaux de déboisement sont à prévoir et peuvent être soit réalisés par les agents communaux, soit effectués par une entreprise extérieure. Pour des raisons de sécurité et pour éviter des soucis de stockage du bois coupé, les élus acceptent que le déboisement soit réalisé par une entreprise spécialisée. L'ensemble du conseil municipal vote, à l'unanimité, le bail entre la commune et TDF.

#### APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES)

Monsieur le Maire annonce que le montant de l'attribution est de 103 567,73€ (après déduction des frais du service ADS de 4 160,27€). A l'unanimité, les élus acceptent cette attribution.

#### TARIFS RENTRÉE SCOLAIRE 2018 / 2019 : CANTINE – GARDERIE – TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels d'un repas au restaurant scolaire (3,15€ pour un repas régulier pour un élève ; 4,20€ pour un repas occasionnel – adultes et élèves). Monsieur le Maire informe que le fournisseur ELIOR va augmenter ses tarifs de 0,821% soit 3 centimes par repas. Les membres du conseil municipal décident de maintenir les tarifs actuels.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de la garderie : 0,70€ par demi-heure avec des prix dégressifs en fonction de la durée de garde par mois et par famille.

# Municipalité

## DÉCISION DU CONSEIL

### Cimetière

Tarifs des concessions cimetière	
Concession trentenaire	50€ le m <sup>2</sup>
Concession cinquantaire	80€ le m <sup>2</sup>

Pensez à renouveler vos concessions qui arrivent à échéance prochainement.

Tarifs des concessions columbarium	
► Caverne	
30 ans	300€
50 ans	400€
► Case dans le columbarium	
15 ans	500€
30 ans	800€
50 ans	1000€
► Jardin du souvenir	100€

Chaque case et caverne peuvent contenir 4 urnes et correspond à une concession.

L'ensemble des élus votent au maintien des tarifs de 2017 pour la rentrée de 2018.

Monsieur le Maire rappelle le tarif du transport scolaire : 10€ par enfant par mois, avec la gratuité à partir du 3<sup>ème</sup> enfant scolarisé. Monsieur le Maire fait la remarque que la dernière augmentation a eu lieu pour la rentrée 2014 – 2015.

Après débat, les membres du conseil municipal décident d'augmenter le prix du transport scolaire à 10,50€ par enfant et par mois, à la rentrée 2018.

### DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

#### • Convention avec la Communauté de communes

Monsieur le Maire présente la convention de regroupement pour les travaux de balayage et de marquage au sol : la Communauté de Communes demande de délibérer pour faire partie de ce groupement, en cas de travaux. La compétence revient à la Communauté de Communes (la facture sera établie au nombre de kilomètres de travaux réalisés et de la tâche demandée).

L'ensemble des élus acceptent d'appartenir à ce regroupement.

#### • Effacement des réseaux à La Chopinière

Monsieur le Maire présente le devis du SyDEV correspondant à l'effacement des réseaux avec mise en place d'éclairage. L'ensemble des élus approuvent le lancement des travaux pour un montant de 2 737€.

#### • Projet d'école

Monsieur GORALCZYK revient sur le projet musique pour l'année 2018-2019 présenté lors du dernier conseil municipal. La demande de subvention de l'école ne concerne pas les deux intervenants mais une seule personne; il semblerait que le choix des enseignantes s'orienterait pour Mme Dupré Marion (à hauteur de 1 125€). La part de la commune est donc moins importante que prévue mais les élus restent sur leur position en demandant de ne participer qu'à hauteur du tiers de la somme.

## 21 septembre 2018

### SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

#### • Logements « Résidence du Levant »

Monsieur le Maire se réjouit de la fin des travaux : enrobé, bordures, et pose de CC1 pour les eaux pluviales. Monsieur le Maire fait noter qu'il reste des aménagements à terminer par Vendée Logement. Les travaux des espaces verts seront réalisés quand la météo le permettra. Monsieur le Maire expose le projet d'un coin « détente » avec l'installation d'un kiosque et d'une table. Monsieur le Maire précise que la décision revient à la Commission Espaces Verts.

#### • Parking Rue des Juifs

Monsieur le Maire rapporte les différents échanges avec ENEDIS pour retirer le compteur électrique : après un mail annonçant le retrait du compteur pour la mi-juillet, ENEDIS annonce leur intervention le 22 novembre. Même si Monsieur le Maire a appuyé l'urgence des travaux, ENEDIS est resté sur ses positions. Monsieur le Maire espère toutefois que les travaux débiteront avant la fin d'année.

### AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS

#### DESTINÉS À RECEVOIR DES SERVICES DE SOINS ET COMMERCES : CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'est entretenu, avec les membres de la Commission Bâtiments, avec les 3 architectes retenus après l'ouverture des plis : KONICO de Nantes, THIBAUD-POCHON de Fontenay-le-Comte et la SARL ARCHITECTURE de l'Aiguillon-sur-Mer – Luçon. L'ensemble des élus décident de retenir l'entreprise THIBAUD-POCHON pour un montant de 39 432€ HT, à l'unanimité.



## ANTENNE – RELAIS DE TÉLÉPHONIE MOBILE

### • TDF – Free

Monsieur le Maire annonce que la convention passée avec l'ONF a été envoyée à TDF pour annoncer le début des travaux. Monsieur le Maire informe les élus qu'un nouveau souci juridico-administratif freine l'avancée du projet : un avenant à la convention doit être signé entre TDF, l'ONF et la Commune pour autoriser TDF à réaliser les travaux. Monsieur le Maire a demandé à M. COURTOT de faire signer rapidement cet avenant.

### • Orange

Monsieur le Maire informe les élus du changement d'interlocuteur qui doit venir se présenter en mairie prochainement. La société Orange a demandé à ce que les courriers des opposants au projet de l'antenne lui soient envoyés.

## CONVENTION AVEC VENDÉE EAU POUR LE RENOUVELLEMENT D'UN POTEAU D'INCENDIE AUX LOGES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une canalisation au débit d'eau faible par rapport à la norme et qu'un poteau d'incendie vétuste doivent être changés. L'ensemble du conseil municipal accepte de signer la convention pour ces travaux pour un montant de 1 100€ HT.

## CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACCORD – CADRE « BALAYAGE MÉCANIQUE DES VOIES »

Monsieur le Maire présente la convention à signer avec la Communauté de Communes pour appartenir au groupement des commandes de prestation de balayage mécanique des voies. A l'unanimité, les élus approuvent la convention.

## CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE SÈVRE AUTISE POUR LA GESTION DU TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018 – 2019

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes assure la gestion administrative du service de transport scolaire pour les élèves du secondaire.

L'ensemble du conseil municipal adopte cette convention.

## CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DE RÉALISATION D'UNE SÉCURISATION DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE (LA CROIX MÉRAUD ET LA CHOPINIÈRE)

Monsieur le Maire rappelle que la participation de la commune pour ces travaux s'élève à 2 758€.

Les membres du conseil municipal acceptent la signature de cette convention.

## MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY – VENDÉE

A l'unanimité, l'ensemble des élus acceptent la modification des compétences pour l'enfance et la jeunesse, notamment le centre de loisirs et la modification des statuts de la Communauté de Communes conformément à la demande des services préfectoraux suite au transfert, au 1er janvier 2019, des compétences GEMAPI et Eau comme le prévoit les dispositions de la loi NOTRe.

## PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE LOCATIVE SOCIALE ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (PPG)

Madame TOUTAIN présente le contenu de ce plan : la Communauté de Communes va gérer les dossiers des demandeurs de locations. Quand un logement sera libre, le

dossier du candidat devra être envoyé à la Communauté de Communes ; la Commune, quant à elle, gardera un droit de regard mais la décision revient à la Communauté de Communes (en référence à la loi ALUR). L'ensemble des élus approuvent ce plan, à l'unanimité.

## RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2017

Monsieur le Maire présente le rapport annuel de la SAUR (chiffres, principaux travaux réalisés dans l'année, présentation de l'entreprise, consommation...) qui est en lecture libre pour les élus.

## INDEMNITÉ DE CONSEIL AU TRÉSORIER

Monsieur le Maire rappelle que M. VIGUIER Eric a succédé à Mme LE DIAURÉ Sandrine, à la Trésorerie de Fontenay-le-Comte. Les membres du conseil municipal sont d'accord pour poursuivre le versement de l'indemnité au trésorier.

## DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### • Rentrée scolaire

Monsieur le Maire se réjouit de la légère augmentation des effectifs (73 élèves). Monsieur le Maire fait le bilan de cette rentrée : les 3 enseignantes sont présentes à 80%, une 4ème complète leur temps. Les travaux prévus (peinture, WC, grand nettoyage...) ont été réalisés durant les vacances d'été. M. GORALCZYK souligne le besoin de changer une fenêtre cassée par les intempéries.

Monsieur le Maire rapporte qu'une nouvelle organisation à la cantine a été faite afin de répartir au mieux les tâches entre les agents.

### • Projet SARL Kristensen

Depuis sa dernière offre, Monsieur le Maire n'a pas de retour. Monsieur le Maire propose de leur envoyer un dernier courrier avec une date butoir pour la réponse.

## DÉCISION DU CONSEIL

Passé cette date, le projet de lotissement débutera sans la SARL Kristensen.

### • Travaux des ERP

Monsieur le Maire annonce que la fin des travaux approche. Il note cependant que le marquage au sol sur le parvis de l'église pour les malvoyants n'est pas fait.

Pour les travaux de la salle Jean-Louis Ripaud, Monsieur le Maire est surpris de la condamnation d'un escalier (contrairement à ce qui était prévu). Monsieur le Maire s'impatiente de ne pas recevoir de devis pour la réparation de la chaudière alors que la saison hivernale approche.

### • Contrôle assainissement au terrain du Pruneau

Monsieur le Maire informe les élus que les sanitaires ne sont plus conformes ; le rapport du contrôle rappelle une mise aux normes obligatoires.

### • Réunion de l'office de tourisme

Monsieur le Maire rapporte le bilan de la fréquentation touristique. Dans l'ensemble, la fréquentation a augmenté légèrement par rapport à 2017. A Mervent, la base de loisirs attendrait, d'ici la fin de l'année, environ 20 000 passages. Quant au Parc de Pierre Brune, malgré une petite baisse en juillet, les visiteurs ont été plus nombreux sur l'arrière-saison. Monsieur le Maire n'a pas eu de retour de la fréquentation du Zoo.

Selon les chiffres de l'office de tourisme, la fréquentation du point info de Foussais-Mervent a été en baisse par rapport à celui de Vouvant.

Monsieur le Maire a fait part à l'office de tourisme de Fontenay-le-Comte des problèmes de balisage des chemins pédestres et cyclistes. Beaucoup de personnes se sont plaintes et perdues...

Monsieur le Maire fait le point sur l'aire de camping-cars : le manque d'ombre a été signalé. L'office de tourisme de Fontenay-le-Comte voudrait mettre en place un système d'accueil au niveau de l'aire, en privilégiant plus la qualité que la quantité (le Sud-Vendée compte beaucoup d'aires de camping-cars).

### • Bilans des manifestations estivales

-Monsieur le Maire félicite M. LARDY du travail fourni lors du Championnat de Canicross, les 15 et 16 septembre. Toutefois, il regrette le manque de diffusion de la part de l'association entraînant moins de visiteurs que prévus mais les retours sont très positifs. M. LARDY en profite pour rapporter les remerciements de la société canine envers la Commune pour sa disponibilité. Monsieur le Maire rajoute qu'à ce sujet, le tarif de la location de la salle Jean-Louis Ripaud appliqué est celui du tarif « associations de Mervent » soit 250€ au lieu de 520€.

-Monsieur le Maire regrette le nombre important de démissions au sein de l'association « La Rando Merventaise ». Suite à la réunion d'informations, quelques bénévoles ont intégré l'association permettant ainsi sa poursuite.

-Monsieur le Maire annonce que la plaque du souvenir de l'AFN a été posée au niveau de l'église.

-Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre des habitants du lieu-dit « Les Loges ». Selon les habitants, beaucoup de voitures circulent et/ou stationnent au niveau de leur maison. Ils demandent la pose de panneaux pour limiter le flux de voitures. Monsieur le Maire va réfléchir à cette demande.

-Monsieur le Maire rappelle les dates clés pour la fin d'année : il attend la recomposition du bureau du CPE pour savoir si la fête de Noël est maintenue. Le repas des aînés est prévu le samedi 8 décembre. Enfin, Monsieur le Maire se pose la question de l'engagement de la municipalité pour le Merventhon et savoir quelles sont les associations prêtes à s'investir dans cette manifestation. Les élus émettent l'idée de trouver une nouvelle animation pour attirer plus de participants.

-Monsieur le Maire termine en évoquant la fin du contrat de Mme Bégué (échu au 16 octobre 2018). Avec l'accord des élus, Monsieur le Maire propose de la nommer stagiaire pendant un an.



**19 octobre 2018**

### **SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS**

#### **• Parking Rue des Juifs**

Monsieur le Maire confirme la date d'intervention d'ENEDIS pour supprimer le compteur électrique, au 22 novembre. M. CHARRIER, quant à lui, attend les directives pour débiter les travaux. Monsieur le Maire espère un début de chantier avant la fin d'année.

#### **• Bâtiments ERP**

Monsieur le Maire énumère la liste des travaux à réaliser : à la salle Jean-Louis RIPAUD (marquage au sol, ...), à l'école (agrandissement de sanitaires pour être aux normes pour personnes handicapées). Monsieur le Maire rappelle qu'il n'a pas de nouvelles concernant les mains courantes de l'école. Monsieur le Maire annonce qu'une réunion de chantier avec la société Boisson-Burban aura lieu le 24 octobre à 15h30 pour connaître le planning des travaux.

#### **• Projet d'un centre de soins, surface commerciale et office de tourisme**

Monsieur le Maire a informé la société THIBAUD-POCHON qu'elle a été retenue pour la réalisation des travaux. Monsieur le Maire propose une nouvelle rencontre entre l'entreprise et les membres du conseil municipal pour finaliser le projet. Monsieur le Maire propose également de rencontrer les futurs locataires afin de connaître leurs besoins. Monsieur le Maire invite les élus à rencontrer les représentants de la société THIBAUD-POCHON prochainement.

### **AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS DESTINÉS A RECEVOIR DES SERVICES DE SOINS ET COMMERCES :**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU « PACTE RÉGIONAL POUR LA RURALITÉ – FONDS RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES »**

Monsieur le Maire relate sa rencontre avec Monsieur le Sénateur, Bruno Retailleau, avec qui il a pu évoquer les différents aménagements prévus sur la Commune. Monsieur le Sénateur a suggéré de demander le Pacte Régional pour la Ruralité pour financer les travaux. Monsieur le Maire en précise son contenu : il s'agit d'un fond de 50 000€ soit 10% du montant d'un projet de 500 000€ HT qui correspondraient au montant prévisionnel des travaux d'aménagement du bâtiment. Selon les conseils de M. Retailleau, la Commune pourrait bénéficier de ce fond. L'ensemble des élus acceptent de demander le Pacte Régional pour la Ruralité.

### **DEVIS**

#### **• Chauffage de la salle Jean-Louis Ripaud**

M. GORALCZYK présente le devis de l'entreprise CARRÉ pour le changement de la chaudière : 21 860,78€ HT. Ce devis comprend le branchement de la chaudière, le forfait d'intervention d'un informaticien pour faire un diagnostic de l'installation. M. GORALCZYK précise que l'installation de volets s'ouvrant électroniquement avec la chaleur n'est pas comprise dans le devis. Le conseil, à l'unanimité, valide le devis.

#### **• Sépultures cinéraires**

Monsieur le Maire rapporte qu'une commande de 4 cavurnes a été faite pour un montant de 2 840,03€ TTC. Monsieur le Maire pense qu'il faudra envisager une rangée supplémentaire de cavurnes.

#### **• Aménagement du sous-terrain du parc**

M. BONNEAU présente un devis pour la mise en sécurité des lieux avec la création d'un muret de 30 à 40 cm de haut : 2 691,42€ HT. M. BONNEAU présente un second devis pour sécuriser les lieux avec

des rambardes avec la création d'un point de vue avec un garde-corps : 2 992,40€ HT. Le conseil municipal valide les deux devis pour un montant total de 6 518,02€ HT.

#### **• Kiosque aux Logements du Levant**

M. BONNEAU présente un devis pour un kiosque en acier hexagonal pour un montant de 3 205€ ; un second devis pour un kiosque en bois pour un montant de 7 027€ TTC.

Les élus valident le devis de Maximétal pour un kiosque en métal pour un montant de 3 205€.

#### **• Sonorisation salle Jean-Louis Ripaud**

M. SABOURAUD présente un devis pour changer la sonorisation de la salle. Le devis s'élève à 4 079,86€ mais datant de début 2018, les élus proposent de le réactualiser avant de le valider.

### **COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS**

#### **• Groupe scolaire Maro-Vidua**

Monsieur le Maire annonce qu'une visite de contrôle sanitaire au groupe scolaire Maro Vidua a été effectuée le 13 Septembre dernier. M. GORALCZYK rapporte le bilan de cette visite : le joint d'une chambre froide est détérioré (un devis est en attente), des traces de rouille ont été notées sur la hotte de la cuisine (malgré un nettoyage régulier) et la peinture du plafond de la salle de plonge s'écaille (les employés communaux passeront une nouvelle couche de peinture pendant des vacances scolaires). Malgré ces remarques, la note du contrôle reste très positive : 18/20.

#### **• Réunion du 13 Juillet**

M. SABOURAUD fait le bilan des festivités du 13 juillet : malgré quelques modifications techniques à prévoir pour la prochaine édition (achat d'équipements de sécurité lumineux, plus d'affichages interdisant le stationnement), le public était très satisfait. M. SABOURAUD explique la nouvelle répartition des bénéfices : 50% du bénéfice sont répartis entre associations à part égale et l'autre moitié des bénéfices est divisée au prorata du nombre de personnes de

# Municipalité

## DÉCISION DU CONSEIL

chaque association présentes le jour du 13 Juillet. M. SABOURAUD termine en annonçant que le bénéfice total s'élève à 1 174,74€.

### • Merventhon

Outre le changement de date, (le dimanche 9 décembre), M. SABOURAUD expose les nouvelles idées proposées pour le Merventhon : une randonnée encadrée est prévue le matin, organisée par l'association « La Détente » et un loto animé par une professionnelle l'après-midi, avec une tombola organisée par l'AFN. Le CPE s'est proposé de préparer des gaufres et des crêpes pendant le loto. M. SABOURAUD rappelle qu'une réunion de préparation du Merventhon est prévue le jeudi 25 octobre.

### TARIFICATION REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2019

Monsieur le Maire rappelle la tarification de la redevance d'assainissement : 10€ HT pour l'abonnement annuel (part fixe) et 0.50€ HT par m3 (part variable). L'ensemble du conseil municipal décide d'appliquer le même barème que 2018 pour la redevance d'assainissement de 2019.

### RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDÉE

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités et des comptes administratifs 2017 de la Communauté de Communes, en précisant qu'il reste à disposition des élus.

### RAPPORT ANNUEL 2017 DE VENDÉE EAU SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire porte à connaissance des élus le rapport 2017 de Vendée Eau (présentation de Vendée Eau, qualité de l'eau, aspects financiers ...).

### DEMANDE DE SUBVENTION

#### • École privée St Antoine de Foussais Payré

Monsieur le Maire rappelle que 4 enfants de Mervent fréquentent l'école privée de Foussais. L'ensemble des élus préfèrent pratiquer leur politique appliquée depuis des années : estimant que l'école de Mervent n'atteint pas ses objectifs d'effectifs, la subvention pour l'école de Foussais sera refusée.

#### • Fanfare de St Michel le Cloucq

Monsieur le Maire rappelle que la fanfare est intervenue lors de la Cérémonie de la Stèle du 19 Août dernier. Les élus acceptent de verser la subvention de 50€.

### ADMISSION EN NON-VALEUR DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Monsieur le Maire précise que cela concerne deux ménages de Mervent pour une facture de la garderie pour un montant total de 11,95€ (6,75€ pour une famille et 5,20€ pour l'autre). Le Trésorier demande à ce que les créances soient annulées pour boucler le dossier.

### DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

M. BONNEAU se propose d'être le conseiller municipal pour la commission de contrôle des listes électorales.

### DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

#### • Projet Kristensen

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de refus suite à la proposition d'achat de parcelles, au début de l'été. L'ensemble des élus décident d'abandonner le projet de lotissement sur cette parcelle. Monsieur le Maire propose donc de réfléchir sur ce même projet sur le terrain du Moulin, en prenant contact avec un géomètre pour exploiter au maximum ce terrain.



#### • **Broyeur SYCODEM**

Le SYCODEM va mettre à disposition 4 broyeurs aux employés communaux des communes de la Communauté de Communes. Une commune voisine a proposé un prêt gratuit aux particuliers afin de réduire les dépôts verts en déchèterie. A Mervent, beaucoup de personnes espèrent l'existence d'un broyeur ; pour des raisons de disponibilité des employés communaux et de sécurité des particuliers, les élus préfèrent réfléchir sur l'utilisation du broyeur par les habitants de Mervent.

#### • **Véhicules communaux**

Monsieur le Maire fait part de l'état du camion benne de la commune qui connaît quelques soucis mécaniques : l'embrayage doit être changé ce qui amènerait le changement du démarreur. A cela, Monsieur le Maire ajoute qu'il faut prévoir le changement des 4 pneus et la rénovation d'un des deux sièges. Enfin, Monsieur le Maire avoue que « l'Express » sera refusé au prochain contrôle technique ; les élus s'interrogent de l'utilité de la voiture.

#### • **Camping-Cars**

Monsieur le Maire fait le bilan de la fréquentation des Camping-Cars sur l'aire prévue à cet effet : 1 470€ pour 294 passages. Monsieur le Maire regrette que les permanences n'aient pas toutes été assurées ce qui explique une fréquentation moins importante que l'année dernière.

#### • **Antennes : TDF**

Monsieur le Maire se désespère de ne pas recevoir l'avenant de la convention de l'ONF.

#### • **Orange**

Monsieur le Maire informe les élus que l'emplacement au Chemin des Acacias est rejeté par la société. Malgré la proposition du terrain au niveau des pommiers par Monsieur le Maire, Orange a exploré un nouvel emplacement potentiel, sur la route de la Girardière (mais appartient à la commune de St Michel le Cloucq). Monsieur le Maire attend un nouveau contact de la société Orange.

## 16 novembre 2018

### SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

#### • **Parking rue des Juifs**

Monsieur le Maire confirme que les travaux de suppression du compteur ont toujours lieu la semaine 47.

L'entreprise CHARRIER est toujours prête à intervenir mais Monsieur le Maire préfère attendre l'intervention d'ENEDIS pour lui donner une date de début de chantier.

#### • **Bâtiments ERP**

Monsieur le Maire rapporte qu'une rencontre s'est tenue entre les entreprises et le cabinet Boisson-Burban.

Monsieur le Maire souligne quelques soucis dans les devis : des travaux sont mentionnés sur deux devis. Monsieur le Maire regrette ces désagréments comptables.

#### • **Église :**

Monsieur le Maire fait part des différents travaux prévus : la pose d'une bande tactile pour malvoyants, la création d'une place pour handicapé et la mise en place d'un léger tremplin en ciment à l'entrée et à la sortie de l'église.

#### • **Salle Jean- Louis Ripaud :**

Après la suppression de l'escalier pour accéder à la scène, Monsieur le Maire a demandé à ce qu'un accès soit possible avec l'installation de quelques marches. Monsieur le Maire annonce qu'une place handicapée va être créée sur le parking, avec la mise en place d'une bande tactile pour malvoyants. De plus, les poteaux de l'entrée de la salle devront être d'une couleur plus vive.

#### • **Ecole :**

Monsieur le Maire fait part de la suppression des travaux de peintures au niveau des sanitaires (une peinture autour des urinoirs était prévue pour trancher avec le blanc des sanitaires), sur les conseils de la société SOCOTEC.

Monsieur le Maire annonce qu'une création d'un sanitaire pour handicapés est prévue, en changeant le sens de l'ouverture de la porte.

#### • **Rue des Juifs et Rue du Prieuré**

Monsieur le Maire annonce que les travaux de canalisation sont faits ; le raccordement individuel dans la rue des Juifs va être réalisé prochainement. Actuellement, des travaux de canalisation sont effectués à la Joletière.

#### • **Lotissement du Moulin**

Monsieur le Maire fait le bilan de sa rencontre avec le géomètre Veronneau. Avec la nouvelle loi, l'appel à un architecte et à un cabinet d'études pour l'eau est obligatoire. Monsieur le Maire expose les honoraires de chacun : 3 550€ HT pour l'étude, 3 600€ HT pour l'architecte TANGUY Gwenaël, et 8 200€ HT pour le géomètre Veronneau.

Monsieur le Maire présente une première ébauche de ce que pourrait être le lotissement (avec des parcelles comprises entre 455 et 752 m<sup>2</sup>), mais la disposition des parcelles convient peu à l'ensemble des élus. Monsieur le Maire propose une réunion de travail entre les élus le 28 novembre prochain, avant de recontacter l'architecte.

#### • **Cabinet de soins et surface commerciale**

Monsieur le Maire a reçu les médecins et présente leurs attentes à l'ensemble du conseil : les médecins espèrent un cabinet climatisé, et estiment qu'un troisième cabinet serait nécessaire. Monsieur le Maire explique que la construction de 3 cabinets serait difficile à l'heure actuelle ; pour cela, il faudrait intégrer le logement de M. Pizon et donc lui trouver un autre logement dans Mervent. Tous les élus est d'accord pour contacter l'agence immobilière qui vend cet autre logement.

Monsieur le Maire conclut : avec ce troisième cabinet, un autre travail d'architecte est indispensable.

# Municipalité

## **AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS DESTINÉS A RECEVOIR DES SERVICES DE SOINS ET COMMERCES :** **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT VENDÉE TERRITOIRE**

L'ensemble du conseil municipal accepte de faire la demande de subvention au titre du Contrat Vendée Territoire dans le cadre de la construction du bâtiment de soins et de commerces.

## **COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS**

### **• Conseil d'école**

M. GORALCZYK fait le bilan du conseil d'école qui s'est tenu le 13 novembre dernier en commençant par une nouveauté de cette année : les élus des représentants des parents d'élèves n'ont eu qu'une seule liste (M. GORALCZYK déplore l'implication des parents d'élèves en rapportant les chiffres de 102 parents inscrits mais seulement 42 votants). M. GORALCZYK rappelle les horaires d'ouverture, du fait du passage aux 4 jours d'école et des effectifs : 71 élèves (répartis comme suit : 27 en maternelle, 22 MS-GS et 22 CE-CM). M. GORALCZYK fait part des demandes des enseignantes (prévoir le changement des 6 ordinateurs portables sur le long terme) et celles des parents (demande de prélèvement des factures périscolaires mais dans un souci de gestion de tous (mairie et parents) la vente de tickets se maintiendra)

### **• Commission Environnement**

Mme TOUTAIN déplore le nombre croissant d'incivisme : vols d'arbustes et de fleurs, de mobiliers extérieurs appartenant à la commune, casse des poteaux en ardoise à l'entrée de la mairie, tentative de déracinement d'arbustes...

Monsieur le Maire annonce que les travaux d'ornement à la Résidence du Levant sont finis, et que l'aménagement du sous-terrain du parc du Château a débuté.

Les membres des AFN voudraient rencontrer les membres de la Commission afin de terminer le parterre de la stèle.

Monsieur le Maire propose la date du 1er décembre à 10h.

Monsieur le Maire fait noter que les illuminations de Noël vont prochainement être installées par les employés communaux.

### **• Projet de territoire**

Monsieur le Maire relate le bilan de cette réunion : les entreprises des zones artisanales communautaires vont passer communales. Monsieur le Maire fait part de la proposition d'un transport en commun au-delà de Fontenay-le-Comte, mais beaucoup d'élus sont contre ce projet. Beaucoup d'établissements passeraient sous la compétence de la Communauté de Communes : l'école de musique de Fontenay-le-Comte, les centres de loisirs. Pour ce qui est des commerces, les élus présents à cette réunion préféraient qu'ils restent communaux au même titre que les écoles.

## **ANTENNE-RELAIS DE TÉLÉPHONIE MOBILE : VALIDATION DE LA DÉMARCHE CONCERNANT L'ÉCHANGE DES BND AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS**

Monsieur le Maire annonce aux élus qu'il a signé le bail de l'ONF donc les travaux peuvent débuter : les arbres gênants ont été abattus. Cependant, Monsieur le Maire se désole des actes de vandalisme sur l'emplacement de l'antenne : les bornes qui délimitaient l'emplacement ont été arrachées. L'ensemble des élus acceptent de prendre la délibération pour faire l'échange des BND.

## **CONTRAT D'ASSURANCE « VILLASUR » - ANNÉE 2019**

A l'unanimité, les élus adoptent le renouvellement du contrat pour une cotisation de 7 755€.

## **DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

M. SABOURAUD présente le devis de la société MBS pour le remplacement de la sonorisation de la salle Jean-Louis RIPAUD. Lors du dernier conseil, les élus avaient demandé à réactualiser le devis de janvier 2018 ; le montant de ce dernier devis est de 3 518,50 € HT. M. SABOURAUD précise que le montage pourrait être finalisé début décembre.

Monsieur le Maire présente le devis du « Garage de la Forêt » pour les réparations du Ford -véhicule des employés communaux- (3 543,56€ HT) et le devis d'une sellerie pour la réfection du siège du véhicule (334€ TTC). Enfin, Monsieur le Maire termine en proposant le devis pour changer le camion : 24 900€ HT, frais d'immatriculation non inclus.

L'ensemble des élus votent pour la réparation plutôt que pour le changement complet du véhicule.

Monsieur le Maire informe les élus que les étudiants du Lycée Bel Air reconduisent l'évènement « Eaux Arbres Citoyens » (jeu de mots avec le thème de l'eau), qui se fera à la Base de Loisirs, le dimanche 24 Mars.

Monsieur le Maire poursuit en annonçant que le dimanche 24 Mars sera la journée mondiale de l'eau. A cette occasion, l'usine de la Balingue et le barrage de Mervent seront ouverts au public.

Monsieur le Maire enchaîne en remerciant M. BELOUIN Jacky pour le prêt de ses tivolis pour la Cérémonie du Centenaire du 11 Novembre ; ce qui a été très apprécié par le public.

Un élu présente la demande de M. PICARD, co-gérant de la société de MAT-API, qui souhaiterait que des panneaux publicitaires au nom de sa société soient installés. Monsieur le Maire propose de fournir le support mais à la charge de la société de faire imprimer les pancartes.



# Écoles

## L'ÉCOLE PUBLIQUE MARO VIDUA

### Contact

Ecole publique « maro vidua »,  
6, place du Héraut,  
02 51 00 21 74

Le projet de l'école pour cette année est basé sur la musique. Tous les élèves de l'école bénéficient depuis octobre de l'intervention de Marion Dupré, professeur de musique, qui vient nous parler de l'histoire de la musique. Une petite représentation a été donnée avant le spectacle de Noël.

En ce début d'année, les élèves ont participé à l'opération Nettoyons la Nature, ce qui a contribué à la sensibilisation au respect de l'environnement. En complément, les élèves de CP CE1 bénéficieront également d'une intervention de Vendée Eau sur le thème de l'eau dans le jardin.

En ce qui concerne les rencontres, les élèves de la GS au CM2 vont bénéficier de l'intervention de M. Boussau pour la prévention routière courant janvier. Nous avons également fait une petite rencontre cross entre nous, à la suite de laquelle chaque élève est reparti avec son brevet d'endurance. Les rencontres danses et le pentathlon restent à venir.

La classe maternelle a passé une journée à la tour Nivelles, lors de laquelle les enfants ont pu découvrir la vie d'une école dans les années 1900. Ils auront également la chance d'assister, comme tous les ans, à une représentation de la compagnie des 3 chardons.

Les élèves de la classe de CE2-CM1-CM2 ont débuté une correspondance épistolaire avec une école de Varsovie, en Pologne.

Tous les élèves de l'école participeront également au festival du film qui se déroulera à Fontenay-le-Comte en mars, ainsi qu'à une journée au château de Talmont-Saint-Hilaire en fin d'année.

Nous poursuivons notre partenariat avec Madagascar en écrivant des articles pour le journal Les P'tits Simus.

La coopérative scolaire organise cette année encore des actions diverses afin de récolter des fonds pour financer les différents projets : vente des photos individuelles des enfants et des photos de classe, opérations pizzas, vente de cadeaux pour la fête des parents.

L'équipe enseignante remercie chaleureusement le comité de parents d'élèves pour son aide apportée aux différents projets mis en place (le CPE finance cette année 1/3 du coût de l'intervention de Mme Dupré), les parents d'élèves pour leur investissement au sein de l'école (notamment pour les accompagnements en sorties et la participation à la coopérative scolaire) ainsi que la Mairie pour son implication dans la vie scolaire et sa participation financière au projet « l'histoire en musique » de cette année.



Sortie Tour Nivelles

# Environnement

## COMMISSION ENVIRONNEMENT

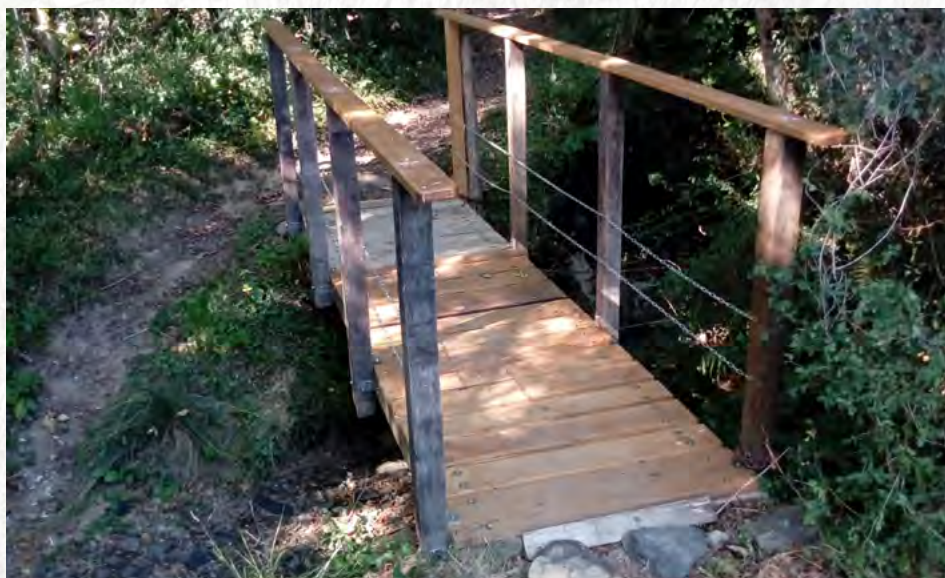
“ Le conseil municipal a vécu bon nombre de déceptions et découragements cette année : beaucoup de vols et vandalisme ont été constatés. Quel dommage ! ”



Le lavoir avant travaux



Le lavoir après travaux



La passerelle du Nay

La commission, fortement impliquée dans l'embellissement de votre village et soucieuse de préserver votre patrimoine, a œuvré, cette année, dans bons nombres d'actions.

Tout d'abord, le parking de la salle Jean Louis Ripaud arrive à terme en matière de relooking. La plate bande a été complètement repensée et replantée.

L'aménagement extérieur de la « Résidence du Levant » restait à charge de la municipalité. Un aménagement au fond du parking a été réalisé avec des plantations. Des grimpances ont été installées sur des claustras afin de créer un écran végétal. Un kiosque métallique va être réalisé et installé sur l'espace engazonné afin de favoriser un lieu de rencontre et de convivialité entre les résidents. Une étude sur l'aménagement du parking situé Rue des Juifs est en cours de réalisation.

Le travail quotidien sur l'embellissement de votre commune voit apparaître ses effets bénéfiques à savoir : les pieds de mur et les jachères fleuris. Les plantations d'annuelles sur les différents aménagements (vasques, jardinières) contribuent à la gaieté de la commune.

La restauration du patrimoine représente un axe important dans la commune. Le

lavoir de la Jamonière a intégralement été restauré. Les joints des murs ont été refaits, de même le sol ainsi que la porte d'entrée. L'entrée du sous-terrain dans le parc de la mairie a été réouvert. Un travail de maçonnerie vient de s'achever permettant l'accès. Une rambarde métallique va être posée afin de sécuriser l'espace. Un point de vue à l'extrémité de ce passage va être réalisé proposant un espace de vue privilégié.

Un travail sur les décorations de Noël va se poursuivre : d'autres illuminations vont être posées prochainement.

La commission tient à remercier et féliciter l'implication des employés qui sont les acteurs techniques de toutes ces réalisations.

La municipalité déplore une fois encore, au niveau des espaces verts, des actes de vandalisme et de vols, par des personnes indélicates, non scrupuleuses et non respectueuses du travail fourni et de l'argent public (déracinement de petits arbres, dégradation de tapis de fleurs, casse de piquets d'ardoise, vols de cyprès). Si cela devait continuer, la municipalité ne pourrait pas poursuivre l'embellissement de votre commune. Quel dommage !



## VENDÉE EAU



### La journée de l'eau 2019

#### LA JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU

La Journée mondiale de l'eau a été adoptée le 22 décembre 1992 par l'Assemblée générale des Nations Unies (Sommet de Rio). Elle a lieu le 22 mars. En 2019, le 22 sera un vendredi.

#### Pourquoi une Journée mondiale de l'eau ?

La Journée mondiale de l'eau est une célébration internationale et une occasion d'en apprendre plus sur les sujets liés à l'eau.



C'est également l'occasion d'en parler autour de nous, d'agir et de changer le cours des choses. ONU Eau - l'entité qui coordonne les travaux de l'ONU liés à l'eau et l'assainissement - définit un thème chaque année correspondant aux défis d'aujourd'hui et de demain.

#### Vendée Eau

Dans le cadre de cet événement international, Vendée Eau organise des journées « Portes ouvertes », appelées La Journée de l'Eau dans les usines d'eau potable qui accueille jusqu'à 1 000 visiteurs pour cet événement.

Cette journée est l'occasion de découvrir les différentes étapes de fabrication de l'eau du robinet grâce à la visite de l'usine d'eau potable. De la prise d'eau brute dans

le barrage jusqu'aux robinets des abonnés, l'eau potable n'a plus aucun mystère pour les visiteurs.

#### LE SUD-VENDÉE À L'HONNEUR EN 2019

Un roulement est réalisé tous les ans entre les ouvrages de distribution.

Pour 2019, Vendée Eau organise La Journée de l'Eau le dimanche 24 mars de 10h00 à 18h00.

Vendée Eau ouvre le site du barrage à Mervent et l'usine d'eau potable de La Balingue à L'Orbrie à la visite.

Des animations seront proposées tout au long de la journée au public. Un programme détaillé sera diffusé ultérieurement.

#### RENSEIGNEMENTS

##### Entrée gratuite.

Nombre de places limitées durant les visites. Prenez vos précautions. Restauration sur place au barrage de MERVENT.

##### Contact :

Vendée Eau - Service Communication - 02 51 24 82 00 - [www.vendee-eau.fr](http://www.vendee-eau.fr)

# Environnement



## EN FORÊT, PAS DE DÉCHETS

Du simple mégot de cigarette au dépôt de gravats, chaque année, plusieurs tonnes de déchets sont laissées en forêt. Ces incivilités sont nocives pour l'environnement et exposent leurs auteurs à des sanctions.

Aujourd'hui, le manque de propreté est l'une des principales réclamations faite par les usagers des forêts. Quelle que soit leur nature (gravats, électroménager, alimentaires, déchets verts...), les déchets

polluent les eaux et les sols. Ils sont dangereux pour les animaux et parfois pour l'Homme. Certains dépôts sauvages contiennent en effet des matériaux nocifs, comme l'amiante. Et contrairement à ce que l'on pourrait penser, même les déchets verts ne sont pas les bienvenus en forêt ! En effet, ils favorisent les plantes envahissantes, mettent beaucoup de temps à se transformer en humus : ces résidus dégradent les sols forestiers pouvant même les asphyxier.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Une fois abandonnés dans la nature, les déchets mettent beaucoup de temps pour se décomposer.



MÉGOT DE CIGARETTE  
2/3 ANS



CANETTE EN ALUMINIUM  
100/500 ANS



BOUTEILLE EN PLASTIQUE  
100/1000 ANS



BOUTEILLE EN VERRE  
4000 ANS



SAC EN PLASTIQUE  
450 ANS



JOURNAUX MAGAZINES  
2/6 MOIS

## DES PETITS GESTES POUR UNE GRANDE CAUSE



## JE RISQUE QUOI ?

L'ONF et les services de police sont actifs pour rechercher les auteurs des dépôts de déchets. Un système d'appareils de prises de vue a été mis en place dans certaines forêts. Ce dispositif permet d'identifier, preuves à l'appui les véhicules qui déversent des déchets en forêt. Une procédure juridique est ensuite engagée auprès du tribunal qui rend sa décision. Une fois l'auteur de l'infraction retrouvé, le propriétaire forestier peut lui demander de récupérer et de traiter ses déchets. Dans les cas les plus graves (pollution), des dommages et intérêts pourront être demandés.

• Si le dépôt est réalisé par un piéton, l'article R.633-6 du code pénal s'applique. Il prévoit une contravention de 3ème classe pouvant aller jusqu'à 450 euros maximum.

• Si le dépôt de déchets en forêt est fait à l'aide d'un véhicule, il est fait application de l'article 161-1 du Code forestier et 635-8 du Code pénal. Il est encouru une amende de 5e classe pouvant aller jusqu'à 1 500 €, des peines complémentaires telles que la confiscation du véhicule et la suspension du permis de conduire, ainsi que les dommages et intérêts pour le préjudice subi.

• Si le dépôt est réalisé par un professionnel, il contrevient à ses obligations au titre du code de l'environnement qui impose des modalités de traitement précises. Il s'agit d'un délit puni de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (amende X 5 pour les personnes morales) (art. L541-46 4° du code de l'environnement).

## SYCODEM

### Infos

Pour plus d'informations, contactez votre mairie au 02.51.00.20.10 ou consultez le site internet [www.sycodem.fr](http://www.sycodem.fr) ou par téléphone au 02 51 50 75 35.

### COLLECTE DES COQUILLES D'HÙITRES ET COQUILLAGES SUR VOTRE COMMUNE PENDANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Venez apporter vos coquilles d'huîtres et coquillages du 1er décembre 2018 au 31 janvier 2019 dans le bac situé au parc de la Mairie.

Attention, seuls les coquillages vides (coquilles d'huîtres, coquilles saint jacques, moules, praires, bulots, bigorneaux, palourdes,...) seront collectés. Cette opération, s'inscrit pleinement dans

un objectif de réduction de nos ordures ménagères. Les coquilles d'huîtres et coquillages collectés seront traités et valorisés par la société O'Vive basée à La Rochelle Périgny (17) pour une utilisation en complément alimentaire pour les poules pondeuses.

### ET APRÈS LE 31 JANVIER ?

La collecte se poursuit tout le long de l'année, à titre d'expérimentation. Le bac restera à la disposition des habitants au point de collecte habituel.

**Rappel : seul les coquillages vides sont acceptés. Les crustacés, rince-doigts, vaisselle jetable ou tout autre déchet seront refusés.**



Votre commune participe à l'opération de collecte de coquilles d'huîtres et de coquillages, venez les déposer à :

**MERVENT :**  
Point(s) de collecte :  
CHEMIN DES DOUVES (MAIRIE)



Collecte de coquillages uniquement : coquilles d'huîtres, coquilles saint jacques, moules, praires, bulots, bigorneaux, palourdes...  
Tout apport contenant des crustacés (crevettes, langoustines), rince-doigts, assiettes ou autres déchets ne sera pas accepté.



Pour plus d'informations renseignez-vous auprès de votre commune ou sur [www.sycodem.fr](http://www.sycodem.fr)

## L'ASSOCIATION VALENTIN HAÛY



Avec les aveugles et les malvoyants

Agir pour l'autonomie

L'Association Valentin Haüy représente et regroupe près de 300 personnes aveugles et malvoyantes sur le département de la Vendée

### OBJECTIFS

- Rompre l'isolement par des rencontres amicales et des activités diverses
- Faciliter l'autonomie dans la vie quotidienne
- Accéder à la vie sociale et culturelle

### ACTIONS

- Soutien moral, aide aux démarches administratives
- Fourniture de matériel d'usage courant muni d'une synthèse vocale
- Apprentissage de l'écriture et de la lecture Braille
- Mise à disposition d'une bibliothèque sonore et d'une bibliothèque en Braille
- Edition du « Point Lumineux », journal sonore bimestriel sur CD
- Apprentissage du maniement des outils informatisés équipés d'un navigateur vocal
- Soutien aux personnes pouvant se réinsérer dans le monde du travail
- Participation aux réunions de travail

sur l'accessibilité des espaces publics et administratifs et du transport des personnes handicapées

- Rencontres amicales (loisirs, voyages culturels) avec les équipes d'animation
- Activités culturelles, ludiques et sportives (pétanque adaptée, piscine, randonnée, bricolages, sophrologie...)
- Soutien au centre de distribution de travail à domicile pour le paillage et le cannage des sièges (dépôt à l'AVH). Cela donne du travail à 6 personnes handicapées sur le département.

### VOYANTS

#### Nous avons besoin de votre concours

- Pour faire connaître notre association à toutes les personnes non et malvoyantes, y compris dans les maisons de retraite ou foyers logements
- Pour contribuer à l'animation d'un secteur départemental :
- Accompagner, conduire nos membres à leurs rencontres AVH
- Donner votre voix pour enregistrer des livres sur support audio

Reconnue d'utilité publique en 1891, habilitée à recevoir des dons et legs



### Contact

Nos coordonnées :  
Association Valentin Haüy - Comité de Vendée  
39bis, rue de la Marne - BP 639 - 85016 La Roche-sur-Yon cedex

Permanences du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00  
02 51 37 22 22  
[comite.vendee@avh.asso.fr](mailto:comite.vendee@avh.asso.fr)  
<http://larochesuryon.avh.asso.fr>  
Facebook : Comité valentin haüy - Vendée



**MSV**

**GROUPE MSSV**  
MULTI SERVICE SUD VENDEE

MULTI<sup>service</sup>  
LOC<sup>service</sup>  
INTERIM<sup>service</sup>  
HABITAT<sup>service</sup>

30 ANS D'EXPERIENCE  
SERVICES à LA PERSONNE  
50+

LOUEZ AUSSI NOTRE MATÉRIEL GRÂCE À  
**LOC<sup>service</sup>**

Et tout devient plus simple !

Pour un quotidien plus serein...  
entre vie de famille et vie professionnelle !  
Pro ou perso, **LE GROUPE MSSV** est la réponse à vos besoins de personnel

Vous êtes en recherche d'activité professionnelle ?  
**LE GROUPE MSSV VOUS PROPOSE DES OFFRES D'EMPLOI SUR MESURE !**

**GROUPE MSSV**  
MULTI SERVICE SUD VENDEE

10 bis rue de l'Ancien Hôpital  
85200 FONTENAY-LE-COMTE  
**02 51 69 39 39**  
www.mssv.fr  
mssvdefil@wanadoo.fr

**LA LIGUE**



**En 2019,**  
**le Comité**  
**de la**  
**Vendée**  
**fêtera**  
**ses**  
**60 ans**

**Faire reculer le cancer, aider les malades et leurs familles**

**Soutien à la recherche (300 000 € chaque année), actions de prévention en direction des jeunes**

- Des **Ateliers Bien-Être\*** mis en place dans chaque antenne permettant la pratique d'activités telles que sophrologie, réflexologie, activité physique adaptée, arts plastiques, travail sur l'image de soi...
- Une **écoute personnalisée** par des bénévoles formés à l'écoute, durant et après l'hospitalisation
- Un **soutien par une psychologue** grâce à des consultations gratuites, sur RV, au siège du Comité
- La possibilité de **rencontrer une assistante sociale** afin de prendre en compte les problèmes sociaux ou professionnels liés à la maladie. Une **aide financière** d'urgence peut être étudiée
- Le **concours de bénévoles représentants des usagers** en cas de difficultés survenues lors de l'hospitalisation ou des soins
- **AIDEA - 0800 940 939** (6 jours/7), service d'aide en cas de difficultés liées à des emprunts bancaires.

**Comité de la Vendée de la Ligue Contre le Cancer**

Bâtiment Direction Générale, CHD des Oudairies, 85925 LA ROCHE sur YON  
Tél : 02 51 44 63 28 Ecoute Cancer : 0800 940 939 (n°vert)  
E mail : [cd85@ligue-cancer.net](mailto:cd85@ligue-cancer.net) et [lcc.fontenay-sud-vendee@orange.fr](mailto:lcc.fontenay-sud-vendee@orange.fr)  
Site : [www.ligue-cancer.net](http://www.ligue-cancer.net) et sur Facebook

En Vendée : 9 000 adhérents, 240 Bénévoles répartis sur 10 antennes  
A Fontenay, 9<sup>bis</sup> Rue du Port, le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudi du mois de 16h à 17h30

**\*Ateliers Bien-Être  
près de chez vous**

Renseignements, horaires et lieux :  
**Fontenay le Comte : 02 51 51 92 26**  
**La Châtaigneraie : 02 51 51 65 03**  
**Chantonnay : 06 02 33 86 82**

## ANNUAIRE

### Mairie

2, chemin des Douves  
Tél : 02 51 00 20 10  
Fax : 02 51 00 27 08  
mairie@mervent.fr  
www.mervent.fr

**Le secrétariat de la mairie  
est ouvert au public :**

**Lundi, mercredi et vendredi :**  
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

**Mardi et jeudi :** de 8h30 à 12h

**Samedi :**

**Permanence des élus de 10h30 à 12h**

### Gendarmerie Saint-Hilaire-des-Loges et de Maillezais

#### HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC

Horaires d'ouverture :

Du lundi au samedi :

08h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00

Le dimanche :

09h00 – 12h00 / 15h00 – 18h00

#### PERMANENCES

- Brigade de St-Hilaire-des-Loges :  
lundi, mercredi, vendredi, dimanche
- Brigade de Maillezais :  
mardi, jeudi, samedi

#### ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE EST ASSURÉ 24H/24

- le 17
- Brigade de St-Hilaire-des-Loges :  
02 51 52 10 05
- Brigade de Maillezais :  
02 51 00 70 06

### L'agence postale

2, chemin des Douves, 02 51 00 21 35

#### Horaires d'ouverture

Le mardi, mercredi, jeudi et vendredi  
de 13h45 à 16h

Levée du courrier à 15h30

Le samedi de 9h à 11h15

Levée du courrier à 11h15

### Services de la santé

#### CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE

M Bernard DIEULANGARD

02 44 37 51 25

4, Place du Hérault

#### CABINET MÉDICAL

Docteur Mathias LORDIER

Docteur Gabriela GHIOCA

9, place du Hérault

02 28 13 94 21

#### CABINET DENTAIRE

Docteur Oana POTARNICHIE

19, place du Hérault

02 28 13 00 63

#### CABINET D'OSTÉOPATHIE

Mlle Claire DELHUMEAU

2, place du Hérault

02 44 37 51 60

### Paroisse Montfort sur Vendée

Pour contacter un prêtre :

Presbytère de Saint-Hilaire-des-Loges,

02 51 52 11 84

### Correspondant Ouest-France

Madame Jeanine TIRBOIS est :  
le correspondant presse.

Vous pouvez la contacter,  
soit par téléphone au 02 51 52 14 88 soit  
par mail à tirbois.janine@orange.fr

### Liste des assistantes maternelles agréées et assistantes familiales

#### ACCUEIL À TITRE NON PERMANENT : JOURNÉE MOINS DE 18 ANS

Mme Estelle BERNARD  
2, la Grande Perrure

Mme Camille DEGRE  
12, Saint Thomas

Mme Virginie LARGETEAU  
26, La Guilbaudière

Mme Ysaëlle MINAUD  
5, Petite Rue – le Nay

Mme Sandrine RIGAUDEAU  
2, Chemin du Moulin à Vent

Mme Angélique TECHER  
La Guilbaudière

Mme Laurence TEIXERA  
52, Route du Lac

Mme VALIN Nicole  
20, chemin des Cendrillères

#### ASSISTANTE FAMILIALE

Mme CHAUVET Florence  
86, rue de la Citardière

### Assistante sociale et infirmière puéricultrice

#### L'ASSISTANTE SOCIALE DU SECTEUR

Madame PAUMIER  
Centre Médico-social  
33, rue Rabelais  
Fontenay-le-Comte (85200)  
02 51 53 67 00

### **Permanence sur rendez-vous au Centre Médico-Social**

- le vendredi de 09h30 à 11h30
- le 2ème, 4ème et 5ème mardi de chaque mois de 09h30 à 12h

### **Permanence à Foussais au Foyer Soleil**

02 51 51 41 41

- le 1er et 3ème mardi de chaque mois de 14h à 16h30

### **L'INFIRMIÈRE PUÉRICULTRICE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE DU SECTEUR**

Madame CHARBONNIER

Centre Médico-Social  
3, place du Dr Gaborit  
La Châtaigneraie (85120)  
02 51 69 60 40

### **Permanence sur rendez-vous au Centre Médico Social**

Le mardi matin (sur rendez-vous)

### **Consultation des nourrissons**

Le mercredi (sur rendez-vous)

## **Associations d'aide à domicile**

### **ASSOCIATION ADMR DE FOUSSAIS-PAYRÉ**

10, rue François Laurent  
85240 Foussais-Payré  
02 51 00 42 90  
admr.foussaispayre@orange.fr

### **AIDES FAMILIALES**

Responsable QUELEN Jeanne-Marie  
02 51 00 26 76

### **Taxi**

Transport de malades, assis,  
hospitalisation  
Taxi Dany SPENNATO  
90, route de la Bironnière  
02 51 00 20 34  
06 14 65 34 59

## **Centre local d'information et de coordination gérontologique « des 3 rivières »**

Depuis le 1er Juin, le CLIC des Trois Rivières est remplacé par la Maison de la Solidarité et de la Famille.

### **Contact :**

33 rue Rabelais  
BP 345  
85200 FONTENAY LE COMTE  
cms.fontenay@vendee.fr  
02 51 53 67 00

## **L'épicerie solidaire**

L'épicerie solidaire a pour but d'apporter une aide alimentaire aux personnes et aux familles qui ont des faibles ressources, dans un souci de respect de leur dignité.

Se présenter à la Mairie de son lieu de domicile, muni de ses justificatifs de ressources les plus récents, de sa carte d'identité ou du livret de famille et au besoin d'un justificatif de domicile, d'une attestation récente de la CAF et pour les personnes qui ne sont pas affiliées à la CAF le dernier avis d'imposition.

Si le demandeur remplit les conditions, la mairie délivre une carte d'accès à l'épicerie solidaire où le demandeur pourra s'approvisionner en denrées alimentaires. A chaque passage, il lui sera demandé une participation financière représentant 10% du prix total.

Adresse : 48, rue de la Croix du Camp à Fontenay-le-Comte

- le mardi de 9h à 12h

- le jeudi de 14h à 17h

L'épicerie solidaire est fermée le mois d'août et les jours fériés.

Pour tous renseignements :  
CCAS de la Ville de Fontenay-le-Comte  
02 51 53 41 59

## **Don du sang**

Association pour le don du sang bénévole de Fontenay le comte et sa région.

### **LIEU DES COLLECTES :**

Centre Les Abeilles  
1 rue de Grissais  
85200 Fontenay le Comte

### **BÉNÉVOLES RESPONSABLES**

MERCIER Marie-France

10 Rue des Gagères - Fontenay le Comte

BERLAND Maurice

4 Chemin de Vitrelle – Pissotte

BREMAUD Odile

69 Rue du Colonel Dumont Saint Priest – Fontenay le Comte

TRIPOTEAU Michel

7 Rue des Bergeronnettes – Fontenay le Comte

BRISARD Laurence

49 Rue de la Pointe – L'Orbrie

### **Renseignements**

au 02 51 50 22 40 ou 02 51 69 93 59

### **CALENDRIER 2019**

Collectes de 15 à 19h

#### *Février*

Mercredi 20, Lundi 25

#### *Juillet*

Jeudi 4, Lundi 8

#### *Novembre*

Mercredi 20, Mercredi 27

#### *Avril*

Mardi 23, Lundi 29

#### *Septembre*

Mercredi 11, Vendredi 20

## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

### Changement de domicile

En cas de changement de domicile, se présenter en mairie

#### DANS LA COMMUNE D'ARRIVÉE

- prévenir de la date d'arrivée et de la nouvelle adresse,
- présenter une pièce d'identité : carte d'identité, livret de famille...
- prévoir l'inscription sur la liste électorale
- penser à faire modifier l'adresse sur la carte grise
- prévoir l'inscription des enfants à l'école

#### DANS LA COMMUNE DE DÉPART

- prévenir la mairie de la date de départ et de la nouvelle adresse.

### Obtention d'actes d'Etat Civil

S'adresser directement à la mairie du lieu de naissance, mariage ou décès

### Immatriculation des véhicules

Depuis le début de l'année 2017, la quasi-totalité des démarches liées au certificat d'immatriculation sont accessibles en ligne sur le site de l'ANTS : <http://immatriculation.ants.gouv.fr> via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Pour les personnes ne disposant pas d'un ordinateur ou peu à l'aise avec Internet, de points numériques sont installés à la préfecture, à la sous-préfecture des Sables d'Olonne et à la Maison de l'Etat (sous-préfecture de Fontenay le Comte).

### Carte Nationale d'identité

Les démarches peuvent être effectuées quel que soit votre lieu d'habitation, dans l'une des mairies équipées d'une station biométrique (Fontenay-le-Comte, Luçon, Maillezais, Pouzauges, La Châtaigneraie). Il est nécessaire de prendre rendez-vous.

- Pour une demande de carte d'identité,
- 2 photos d'identité identiques et récentes
  - 1 extrait d'acte de naissance en cas de 1ère demande, à demander à la mairie de naissance.
  - 1 justificatif de domicile (facture eau, EDF, téléphone, quittance loyer...)
  - l'ancienne carte d'identité sécurisée en cas de renouvellement.

#### Le délai de délivrance est de 3 semaines.

En cas de non-présentation (perte ou vol) de la carte nationale d'identité en vue de renouvellement, le demandeur doit s'acquitter de 25 euros sous forme de timbres fiscaux.

A contrario, le renouvellement de la carte nationale d'identité demeure gratuit sous réserve de la présentation de l'ancienne carte.

La validité de la carte est de 15 ans pour les majeurs, et 10 ans pour les mineurs.

#### Prolongation automatique de 5 ans

- si vous étiez majeur au moment de la délivrance,
- si votre carte était encore valide au 1er janvier 2014.

### Passeport

Vous devez vous munir des pièces suivantes :

- Timbres fiscaux
  - 86€ pour un majeur
  - 42€ pour un mineur de 15 ans et plus
  - 17€ pour un mineur de moins de 15 ans

- 1 photo d'identité différente de celle de la carte d'identité de moins de 6 mois.
- Justificatif de domicile
- Carte d'identité sécurisée
- Une pièce avec photo (ex : permis de conduire, carte vitale, carte de sport...)
- Extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois (si modification du nom).

#### POUR LES MINEURS : (EN PLUS DES PIÈCES CI-DESSUS)

- Un justificatif de l'exercice de l'autorité parentale en cas de divorce ou séparation (jugement ou attestation)
- Titre d'identité de la personne exerçant l'autorité parentale.

En carte de perte ou vol, les démarches sont les mêmes que pour une première demande + déclaration de vol (déclaration gendarmerie) ou de perte + timbre fiscal (uniquement pour cartes d'identité) à 25€.



## INFOS DIVERSES

### Piles usagées

Une borne est à votre disposition en mairie pour le dépôt de vos piles usagées.

salles et en forêt. Si cela vous arrive de perdre des objets, pensez à venir voir au secrétariat de la mairie.

### Aide aux devoirs

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Mairie :  
soit par téléphone au 02 51 00 20 10,  
soit par mail à [mairie@mervent.fr](mailto:mairie@mervent.fr)

### Cartouches d'encre

Vous pouvez déposer vos cartouches d'encre vides en mairie.

La LIGUE contre le CANCER les collecte afin de les recycler et ainsi recueillir des fonds destinés à la recherche, la prévention, l'aide aux malades.... Tout en protégeant l'environnement.

### Défibrillateur

Le défibrillateur est utilisable par tout le monde. Il se situe dans le parc de la Mairie, à l'extérieur de la salle des fêtes, sur le mur se trouvant sous l'escalier qui monte à l'Hôtel de Ville.



### Affaires sociales

Pour nos aînés, en cas de besoins, les membres de la commission peuvent se déplacer à domicile. Pour cela contacter la Mairie au 02 51 00 20 10.

### Objets trouvés

Régulièrement, il est rapporté au secrétariat de la mairie des objets trouvés dans les rues, sur les parkings, dans les

## Bibliothèque

Venez rendre visite à la bibliothèque ouverte le mercredi de 14h à 16h ou le samedi de 10h à 11h. Elle comporte de nombreux ouvrages : policiers, romans du terroir, livres d'auteurs vendéens,... Le prêt est de trois semaines et gratuit.



### CALENDRIER DES JOURS ET HEURES D'OUVERTURE : DE JANVIER À JUILLET 2019

#### Janvier :

Mercredi 9  
Samedi 19  
Mercredi 23

#### Février :

Samedi 2  
Samedi 9  
Mercredi 13  
Samedi 23  
Mercredi 27

#### Mars :

Samedi 9  
Mercredi 13  
Samedi 23  
Mercredi 27

#### Avril :

Samedi 6  
Mercredi 10  
Samedi 20  
Mercredi 24

#### Mai :

Samedi 4  
Mercredi 15  
Samedi 25  
Mercredi 29

#### Juin :

Mercredi 5  
Mercredi 12  
Samedi 22  
Mercredi 26

#### Juillet :

Samedi 7  
Mercredi 10

## RÈGLEMENTATIONS DIVERSES

### Bruits de voisinage

L'arrêté préfectoral n°2013/MCP/06 du 12 juillet 2013 définit les règles propres à préserver des nuisances en matière de bruit de voisinage :

#### PROPRIÉTÉS PRIVÉES

• Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage et ceci de jour comme de nuit.

• Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Cet arrêté est consultable en mairie ou sur le site de la Préfecture de Vendée <http://vendee.pref.gouv.fr> vos démarches – thématiques – environnement – bruit.

### Usage du feu

Un arrêté préfectoral n° 12 SIDPC-DDTM 627 du 26 novembre 2012 régit l'usage du feu sur le département de la Vendée. L'arrêté est disponible au secrétariat de la mairie ou sur le site de la Préfecture de la Vendée : <http://vendee.pref.gouv.fr> – vos démarches – thématiques – environnement – emploi du feu.

#### Extrait de l'arrêté :

-Article 2 : Dispositions générales sur tout le département

Il est interdit à toute personne, en tout lieu et toute période, de jeter des allumettes, cigares, cigarettes ou autres matières incandescentes qui ne seraient pas complètement éteintes.

En application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental, le brûlage en incinérateur ou à l'air libre des déchets verts, produit par les ménages ou par les collectivités territoriales est interdit. Ces déchets doivent être apportés en déchetterie ou recyclés par compostage.

Les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont par ailleurs tenus d'éliminer leurs déchets verts par voies respectueuses de l'environnement : broyage sur place, apport en déchetterie dans les limites des volumes acceptés, valorisation directe, leur brûlage est interdit.

#### Le brûlage des végétaux sur pied est interdit.

L'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés à un usage privé ou public doivent respecter les dispositions du décret 2010-580 du 31 mai 2010 et de son arrêté d'application (consultables sur le site de la Préfecture de la Vendée). Les spectacles pyrotechniques (contenant au moins 1 produit de catégorie 4), à titre public ou privé, doivent être déclarés, au moins un mois avant la date prévue en mairie et à la préfecture (ou sous-préfecture d'arrondissement).

Toute activité d'emploi du feu ou activité générant des étincelles, pour toutes personnes et toutes professions est interdite en période de risque fort.

### Séparations mitoyennes

#### PLANTATION D'ARBRES PRÈS DU MUR MITOYEN OU À LA LIMITE NON MATÉRIALISÉE

##### Les règles :

- 1/ En principe, il faut se référer aux règlements particuliers (règlement du lotissement, règlement ou usages constants et reconnus) et les respecter.
- 2/ À défaut de ces règlements particuliers, l'article 671 du code civil prévoit que les arbres, arbrisseaux et arbustes doivent être :
  - plantés à deux mètres de la ligne séparative des deux terrains, s'ils doivent dépasser deux mètres de hauteur ;
  - plantés à cinquante centimètres de la ligne séparative s'ils ne dépassent pas deux mètres

##### Application des règles

- 1/ Lorsque la distance légale n'est pas respectée, le voisin peut exiger que les arbres plantés soient arrachés ou réduits

à la hauteur réglementaire, sauf s'il y a eu un titre autorisant cette plantation ou une prescription trentenaire (art.672 du code civil)

2/ Les fruits tombés des branches qui avancent sur la propriété du voisin lui appartiennent.

3/ Le voisin peut exiger que les branches qui avancent sur sa propriété soient coupées.

## Chiens en divagation

La commune de Mervent a pris un arrêté en septembre 2010 (arrêté consultable en mairie), portant réglementation de la circulation des animaux errants, afin d'éviter leur divagation sur la voie publique.

### Cet arrêté stipule entre autres :

« - qu'il est expressément défendu de laisser les animaux divaguer sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien. Il est interdit de laisser les animaux fouiller dans les récipients à ordures ménagères ou dans les dépôts d'immondices. Les chiens susceptibles d'être dangereux (chiens de 1ère et de 2ème catégorie) doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure... »

« - les propriétaires sont tenus d'assurer la propreté des lieux de passage de leurs bêtes et d'y nettoyer les déjections qu'ils y ont laissées. »

Les chiens et les chats errants et tous ceux qui sont trouvés sans surveillance sont conduits à la fourrière intercommunale : Solution Antoine Beaufour de la Caillère-Saint-Hilaire.

Les animaux récupérés sont visibles sur son site internet :

[www.solutionantoinebeaufour.fr](http://www.solutionantoinebeaufour.fr)

## Trottoirs et voies publiques

### ENTRETIEN

• En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à

proximité, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux fluviales.

• Le désherbage doit être réalisé par l'arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.

• Dans le but d'embellir la commune, les habitants sont autorisés à fleurir ou végétaliser leur pied de mur.

### NEIGE ET VERGLAS

• En temps de neige, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, le dégageant autant que possible.

• En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations.

### LIBRE PASSAGE

• Les riverains ne devront pas gêner le passage des piétons, poussettes et personnes à mobilité réduite en y déposant des matériaux, ordures et ne devront pas non plus y stationner des véhicules.

• Les saletés collectés par les riverains lors d'un nettoyage de leur trottoir doivent être ramassés et traités avec les déchets ménagers. Il est expressément défendu de pousser les résidus de ce balayage dans les réseaux d'eaux pluviales. Les avaloirs et caniveaux doivent demeurer libres.

### ABANDON DE DÉCHETS SUR LA VOIE PUBLIQUE

• L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit. La commune pourra, lorsque les contrevenants seront identifiés, facturer les frais d'enlèvements.

### TAILLE DE HAIES

• Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est

indispensable à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

### ELAGAGE

• En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.

### POUBELLES ET ORDURES MÉNAGÈRES

• Les bacs de ramassage ne doivent en aucun cas rester sur les trottoirs plus de 24h

## Déclaration obligatoire des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes

Toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où se situe le meublé. Cette déclaration précise l'identité et l'adresse du déclarant, l'adresse du meublé, le nombre de pièces composant le meublé, le nombre de lits et la ou les périodes prévisionnelles de location. Tout changement concernant les éléments d'information fait l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie.

### La liste des meublés est consultable en mairie.

Depuis le 1er juin 2013, les loueurs de chambres d'hôtes, qui proposent des boissons alcoolisées doivent obligatoirement suivre la formation sur les droits et obligations attachés à l'exploitation d'un débit de boissons ou d'un restaurant adapté à leur activité.

## CONSERVATION DES DOCUMENTS

Combien de temps doit-on conserver certains papiers ?

Domaines	Documents	Délai de conservation	Observation
ASSURANCE	Quittances, avis d'échéance, courrier de résiliation, preuves de règlement	Date du document + 2 ans	
	Contrat	Durée du contrat + 2 ans	
CONSOMMATION	Certificat de garantie	Jusqu'à expiration de la garantie	
	Facture (ou ticket de caisse) Des appareils Hi-fi, électroménagers...	Tant que vous détenez les appareils chez vous	En cas de sinistre ou de vol, ces documents vous serviront de preuve à l'égard de votre assureur et vous permettront d'obtenir une indemnisation
FAMILLE	Contrat de mariage, jugement de divorce, acte notarié de donation	À vie	Le professionnel qui a rédigé ces documents peut vous en délivrer une copie
IDENTITÉ	Passeport, carte d'identité	Jusqu'au renouvellement	Même s'ils sont périmés
IMPÔTS	Avis d'impôts locaux (taxe foncière, taxe habitation)	1 an	3 ans en cas de dégrèvement, exonération ou abattement
	Déclaration, justificatif de frais et de réduction, avis d'imposition, justificatif de règlement de l'impôt sur le revenu	3 ans	Plus précisément 3 ans après l'année qui suit celle de l'imposition. Ex : la déclaration de revenus 2013 est à conserver jusqu'à fin 2016
JUSTICE	Avis de contravention	2 ans	La prescription des poursuites est d'un 1 an, mais celle des peines est de 2 ans
	Reconnaissance de dettes	5 ans	Ce délai court après la fin du remboursement
LOGEMENT	Contrat de location (bail)	Durée de la location + 3 ans	Ces délais s'appliquent aux logements loués comme résidence principale
	Constat d'état des lieux et quittance de loyer		
	Facture EDF GDF EAU	5 ans	À compter du paiement
	Facture de téléphone	1 an	
	Titre de propriété	Permanent	Aussi longtemps que vous ne rendez pas votre bien
TRAVAIL	Attestation Assédic ou Pôle emploi	jusqu'à l'obtention de l'allocation chômage	Les ASSEDIC peuvent réclamer un trop perçu pendant 5 ans
	Bulletin de salaire, contrat de travail, lettre de licenciement	Jusqu'à liquidation de votre retraite	Le salarié dispose de 3 ans pour réclamer un arriéré de salaire
	Diplôme	à vie	
	Indemnité journalière suite à un arrêt de travail ou à un accident de travail	Jusqu'à liquidation de votre retraite	

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## BRÈVES DU PAYS DE FONTENAY-LE-COMTE

### Enfance jeunesse

#### JOURNÉES DE LA PETITE ENFANCE

Du 20 au 23 mars 2019, des animations, pour les parents et les enfants de 0 à 6 ans, se dérouleront sur l'ensemble du territoire du Pays de Fontenay-Vendée.

18 au 24 mars 2019



## SEMAINE NATIONALE DE LA PETITE ENFANCE

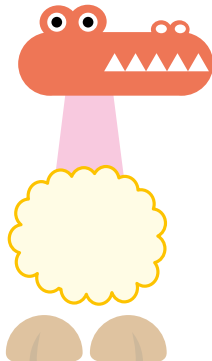
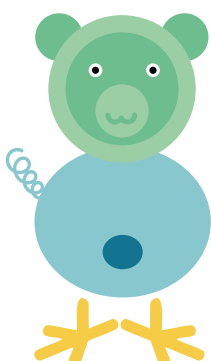
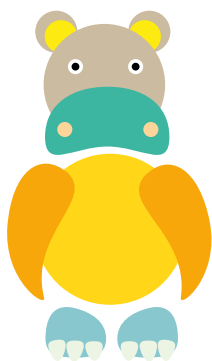
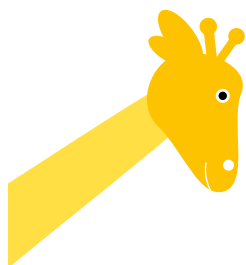
La petite enfance en grand



Thème 6<sup>ème</sup> édition

## pareil, pas pareil

Tous différents, tous ensemble.  
Parents, enfants et professionnels,  
retrouvons-nous,  
échangeons, jouons.



[rdvpetiteenfance.fr](http://rdvpetiteenfance.fr)

@rdvpetiteenfance



Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la semaine nationale de la petite enfance et abordera le thème « Pareil / Pas pareil ». Le REAAP Local (réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents) coordonne et participe activement à l'organisation de ces journées.

Ces temps d'échanges et d'interactions permettront aux familles de découvrir et/ou de profiter de moments privilégiés, autour d'ateliers d'éveil encadrés par des professionnels ou bénévoles du secteur de la petite enfance du territoire.

Un large choix d'événements et d'activités (programme : ateliers de jeux d'éveil, café parents, spectacles, espaces ludiques...) sera prochainement détaillé. Programme disponible dès janvier sur le site internet [www.fontenayvendee.fr](http://www.fontenayvendee.fr) + affiche ci-jointe

### NOUVELLE ORGANISATION DES ACCUEILS DE LOISIRS

Depuis janvier 2017, les élus communautaires développent des logiques de coopération sur l'ensemble du Pays de Fontenay-Vendée dans le but de toujours mieux répondre aux attentes de la population.

Ainsi, à partir de 2019, les familles pourront inscrire leur enfant dans tout accueil de loisirs du territoire et pourront bénéficier de toutes les activités proposées. Par exemple, avec la nouvelle organisation, des séjours (camps de vacances) seront ouverts à l'ensemble des enfants du territoire, au lieu d'être réservés uniquement aux enfants d'un seul accueil de loisirs.

Ce pas de plus vers l'équité permettra aux familles de trouver la structure qui répondra le mieux à leurs attentes.

- Foussais-Payré  
Le 1000 Pattes : 02 51 51 49 06  
49, rue de la Cardinière  
85240 Foussais-Payré  
[mairie.ej.foussais-payre@wanadoo.fr](mailto:mairie.ej.foussais-payre@wanadoo.fr)  
[www.foussais-payre.com](http://www.foussais-payre.com) > Vivre à Foussais-Payré > Vie scolaire et petite enfance >  
Centre de loisirs : le Mille Pattes

# Associations

## LE CPE

“

*Le CPE va organiser les manifestations suivantes :*

**COLLECTE DE PAPIER :**  
*décembre 2018 à mars 2019*

**REPAS DANSANT :**  
*16 mars 2019*

**CARNAVAL :**  
*5 avril 2019*

**FÊTE DE L'ÉCOLE :**  
*30 juin 2019*

**VENTES DE MADELEINES  
BIJOUX :**  
*en décembre et en juin*

## NOUVEAU BUREAU

Le Comité des Parents d'Elèves a élu son nouveau bureau pour l'année scolaire 2018/2019 :

Présidente : ..... Mme Mélanie GERVAIS  
Vide président : .... Mr Sébastien PANNEAU  
Secrétaire : ..... Mme Claudie RAGOT  
Vice-secrétaire : ..... Mme Audrey LÉAU  
Trésorière : ..... Mme Sandrine PABOEUF  
Vice trésorier : ..... Mr José TEIXEIRA  
Membres : Mme Josy GIRAUD, Mme Agnès QUELEN, Mr Willy BATY, Mr Eric MERCIER, Mme Céline VASSEAUD et Mme Estelle BERNARD

Nous tenons à remercier vivement tous les membres sortants de l'association pour leurs investissements au sein du CPE : Mme Sabrina METAIS, Mme Angélique SUIRE, Mme Muriel BILLON, Mme Frédérique MANIAVAL et Mme Isabelle BOIDÉ.

Nous remercions également tous ceux et celles qui nous ont aidés pour les différentes manifestations organisées par l'association au cours de l'année scolaire précédente.

Une nouveauté apparaît cette année dans nos manifestations !

**Nous organisons une COLLECTE DE PAPIER de décembre 2018 à mars 2019.**

”

Nous sollicitons donc tous les Merventais pour **CONSERVER TOUTES VOS PUBLICITES, JOURNAUX, MAGAZINES,**

Pour soutenir les activités pédagogiques de nos enfants,  
le CPE de l'école Maro Vidua de Mervent organise :

## BENNE TON PAPIER !

**1** GARDEZ tous vos vieux PAPIERS



Pubs, magazines, courriers... au sec chez vous. Plastiques, cartons, papiers cadeaux interdits.

**2** DEPOSEZ votre COLLECTE dans la benne.



Une benne sera mise à votre disposition  
**Le samedi 2 mars de 10h à 12h et de 14h à 16h**  
**Le dimanche 3 mars de 10h à 12h**  
à la Maisonnette (entre les Ouilrières et le Nay)

**PAPIERS LIBRES...** au lieu de les déposer dans les bacs à papier du SYCODEM. Un espace de collecte a donc été aménagé par la Municipalité dans les locaux des employés municipaux à la Maisonnette de la pointe.

## NOUS VOUS PROPOSONS DE COLLECTER UNE FOIS PAR MOIS VOS PAPIERS.

Les membres du CPE vous accueilleront donc le premier samedi de chaque mois de 10h00 à 12h00 :

- Samedi 5 Janvier 2019
- Samedi 2 Février 2019
- Samedi 2 Mars 2019 (et de 14h à 16h)
- Dimanche 3 Mars 2019

Nous remercions vivement la Municipalité pour sa contribution.

## TOUTES CES MANIFESTATIONS ONT POUR SEUL OBJECTIF DE FINANCER :

- Intervention hebdomadaire de Mme Marion DUPRÉ pour le projet d'activité et d'éveil musical,
- Les activités pédagogiques,
- Trajets en car (sortie scolaire, piscine...)
- Participation à la fête de Noël avec la mairie,
- Jeux pour la classe et la cour,
- Divers abonnements (revues et magazines de la maternelle au CM2)
- Divers goûters des enfants...

Cette année nous avons à nouveau participé au Merventhon qui a eu lieu le dimanche 9 Décembre.

Nous serions très heureux de vous voir participer aux diverses manifestations qui vont être organisées, accompagnés... de vos familles, proches et amis... et partager ensemble des moments de bonheur et de convivialité dont la seule finalité est le bien-être de nos enfants à l'école.

En attendant de vous voir, nous avons le plaisir de vous adresser nos vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année qui commence, qu'elle voit s'accomplir tous vos rêves et désirs.

## GYM LA DÉTENTE

*Le sport - santé  
à Mervent :  
je me bouge, j'y vais !*

### Contact

02 51 00 03 82 ou 02 51 00 27 95

### 2 SÉANCES DÉCOUVERTES OFFERTES

La « Détente » a fait sa rentrée début septembre mais il est toujours possible de s'inscrire en cours d'année.

Les séances mixtes ont lieu dans une salle de la mairie chaque MARDI de 19h à 20h et de 20h30 à 21h30 (cours toniques) et VENDREDI de 9h30 à 10h30 (gym plus adaptée). Ils sont assurés par Odile, animatrice diplômée FFEPGV et basés sur le bien être et la dépense énergétique où chacun progresse à son rythme en toute convivialité.

### TARIF DE LA LICENCE

74€ et 134€ pour un couple (dégressif pour les inscriptions en cours d'année)  
Chèque et coupons – sport ANCV acceptés

*Vendredi 12 Octobre*

### BOWLING

Partie de bowling, apéro tapas et karaoké : tout pour passer une bonne soirée bien appréciée par les participants au bowling le TEQ à Luçon !



*Sortie bowling*



# Associations

## L'ESPOIR MERVENTAIS PETANQUE

Cette année le club compte 36 licenciés (2 de moins par rapport à 2017) soit : 9 seniors féminines, 2 juniors féminines, 1 cadette, 1 minime, 1 benjamine et 22 seniors masculins.

En championnat de Vendée tripléte féminine, l'équipe BONNAUD Julia, ROUSSEL Yolande et SAILLY Geneviève perd en 1/4 de finale et se qualifie pour la ligue à Sablé-sur-Sarthe. Le trio ne sort pas des poules, en coupe de France ;



*Equipe des Sables : vainqueur du Championnat tripléte Vétérans*



*Equipe de Mervent en Championnat des Clubs aux Sables d'Olonne*



*Vainqueurs doublette régionale Vétérans à Mervent*

le club perd au 2ème tour à domicile contre Dompierre sur Yon après avoir battu Saint Hilaire de Riez chez eux. Félicitons-nous de ce beau parcours.

Pour le premier championnat des clubs vétérans, le club se classe dernier de sa poule mais pour la saison prochaine nous serons dans une division plus à notre portée et nous pourrons prétendre mieux, même si nous n'avons pas démerité.

En championnat des clubs féminins, les filles terminent 5ème à égalité de points avec Jard sur Mer et St Hilaire de Riez.

Pour les hommes, encore des bons résultats même si nous avons fini 4ème.

En concours officiel, nous avons accueilli 875 joueurs, 411 pour le championnat des vétérans, 64 pour le championnat des clubs et 16 pour la coupe de France soit 1366 joueurs qui sont venus apprécier nos terrains.

### EN JUILLET, NOUS AVONS ORGANISÉ PLUS DE CONCOURS

Les concours ouverts à tous ont reçu 402 joueurs (un peu moins que 2017). 137 équipes se sont déplacées pour le championnat de Vendée triplétes vétérans à Mervent.

Tout s'est bien déroulé, même le soleil était au rendez-vous,

Bonne fréquentation en Juillet pour les 3 jours à Mervent durant lesquels nous n'avons pas eu de pluie (une première... !). Le vendredi, ce sont 54 triplétes des 55 ans et plus qui sont venues en découdre avec beaucoup de joueurs d'autres départements. Ce concours devient de plus en plus réputé et mérite toute notre attention pour la prochaine édition avec quelques points à améliorer.

Le concours régional a battu un nouveau record avec 171 doublettes et surtout une bonne ambiance. Pour les féminines, difficile de rivaliser, mais avec 34 doublettes, c'est un concours qui mérite d'être connu.



Ces 3 jours de compétition se sont achevés avec le concours seniors entre les 32 équipes.

L'association manque toujours de bénévoles lors des concours. Avec des réponses tardives ou manquantes, il est difficile de s'organiser. N'hésitez pas à demander de l'aide auprès de votre entourage.

### **ON COMPTE SUR VOUS POUR L'ANNÉE PROCHAINE !**

Cette année, 12 joueurs sur 36 ont marqué des points : félicitation à Léa qui avec 13 points finit première cette année. Elle devance Béa de 2 points, et Jean-Claude, le troisième, de 3 points.

Le comité organise les 15/16 MARS 2019, la finale de la coupe de France au Vendéspace.

Une belle compétition, avec, certainement, beaucoup de champions, qui sera diffusée sur la chaîne « L'Equipe ».

**LES PERSONNES DESIRANT PRATIQUER CE SPORT PEUVENT SE RENSEIGNER AUPRES DU PRESIDENT GILLES SAILLY**

*Bonnes fêtes de fin d'année de la part de tous les membres du club*

#### *Dates et lieux des concours régionaux*

*Dimanche 9 Juin*..... SAINT FULGENT  
*Samedi 29 Juin*..... CHALLANS  
*Samedi 13 Juillet*..... LA CHAUME  
*Jeudi 15 Août* ..... LES SABLES D'OLONNE  
*Samedi 14 Septembre*..... ST ANDRÉ D'ORNAY  
..... CONCOURS FÉMININ  
*Samedi 6 Juillet* ..... LAGORD

#### *Dates et lieux des concours nationaux*

*8, 9 et 10 février* ..... LA ROCHE SUR YON  
..... (SOUS RÉSERVE)  
*15, 16 et 17 février* ..... CHOLET  
*14, 15 et 16 Juin*.....MARANS

#### *Dates des championnats Mervent*

*Samedi 30 Mars*..... QUALIFICATION TÊTE-À-TÊTE  
*Dimanche 31 Mars* ..... QUALIFICATION DOUBLETTE  
*Samedi 27 et Dimanche 28 Avril* FINALE TÊTE-À-TÊTE  
..... SENIORS ET DOUBLETES FÉMININES

#### *Concours officiels 2019 - Mervent*

*Samedi 30 Mars*..... DOUBLETES – PARALLÈLE  
..... TÊTE-À-TÊTE  
*Dimanche 31 Mars* ..... DOUBLETES – PARALLÈLE  
..... DOUBLES  
*Dimanche 2 Juin*..... TRIPLETES – A B C  
*Vendredi 19 Juillet* ..... TRIPLETES – 55 ANS ET +  
..... A B PAR POULE  
*Samedi 20 Juillet* ..... DOUBLETTE  
..... CONCOURS RÉGIONAL  
*Dimanche 21 Juillet* .... EQUIPES FÉMININES ET SENIORS  
..... FIN DU CONCOURS RÉGIONAL  
*Samedi 31 Août* ..... DOUBLETES A B C

# Associations

## LES MURAILLES DE MAIREVENTI

*Joyeuses fêtes de fin d'année*



*Spectacle concert du 14 août*

Les bénévoles de l'association Les Murailles de Maireventi remercient les adhérents, les merventaises et les merventais, les acteurs du tourisme, fidèles depuis 2013 aux animations culturelles proposées. La musique Renaissance a rythmé l'été 2018 : le 21 juillet lors d'une visite-concert à l'église Saint-Médard et le 14 août 2018 par le spectacle-concert « un luth dans la forêt » qui a permis de faire découvrir à un large public, les musiciens Ballard, lignée originaire de Cul-de-Braye à Mervent avec une vingtaine d'artistes de la Compagnie Outre Mesure et la participation de bénévoles figurants de l'association.

L'association Les Murailles de Maireventi a renouvelé son bureau et le conseil d'administration le 12 septembre 2018 ; les membres se présentent comme suit :

Stéphanie ROYER.....Présidente  
Emmanuel POUPIN.....Vice-Président  
Denis ROYER.....Trésorier-Secrétaire  
Jacky BELOUIN.....Trésorier-Adjoint  
Jacky LARDY.....Secrétaire-Adjoint

Océane POUPIN.....Membre  
Eric SESBOUE.....Membre



*Visite concert du 21 juillet*

### RAPPEL DES MONTANTS DES COTISATIONS

Les montants des cotisations se présentent comme suit :

- cotisation de base : 5 €
- cotisation membres bienfaiteurs : 20 €.
- gratuité pour les bénévoles impliqués dans le cadre d'un spectacle et qui ne sont pas membres légaux du bureau et du conseil d'administration.

Les prochains rendez-vous estivaux de l'année 2019 seront diffusés dans le prochain bulletin communal de mars 2019.

# NAUTISME MERVENT FONTENAY



Saint-Jean de Mont



La Rochelle

## L'AUTOMNE 2018 DU NFM

Les travaux sur le barrage ont donné un trop faible niveau d'eau dans le Lac de Mervent pour nous permettre tout entraînement jusqu'à l'été.

Heureusement, le calendrier des régates reste toujours aussi fourni et la saison 2017-2018 s'est à nouveau clôturée par de beaux résultats pour le NFM.

Aubert qui se concentre maintenant au Finn pour lequel il possède un bon gabarit s'est classé, 13ème à la semaine Internationale de Cannes, 20ème au Championnat de France à La Rochelle et 10ème au Championnat de France Elite à Maubuisson.

Daniela 4ème est à nouveau première fille au Championnat de Vendée en Dériveur Intersérie, 17ème au Championnat de Ligue en Laser 4.7.

Cédric, Guillaume, Rémi et Baptiste ont

couru lorsque leurs disponibilités d'étudiant ou professionnelles le permettaient.

Aubert a participé aux entraînements de Finn à La Rochelle.

Daniela a participé aux stages Départementaux de Laser.

## DES PROJETS POUR LA SAISON 2018-2019

Aubert continue en Finn et, outre les épreuves nationales envisage de courir les Championnats du Monde jeunes. Etudiant en école d'ingénieur, il va essayer de monter une équipe pour la course de l'Edhec.

Erik a des compétitions en multicoque habitable à son programme.

Suivez notre activité sur notre page Facebook ou notre site Internet <http://nfm.clubeo.com>

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL AUTOMNE 2018 DU NFM

Régates Finn	18 au 22 février 2019	Semaine Internationale CANNES
Régates nationales Laser	février 2019	Championnat Atlantique
Les ligues dériveur sont ouvertes aux Europe, Laser et Finn	mars 2019	Ligue dériveur
Les régates départementales sont ouvertes aux Optimist et tous dériveurs intersérie	mars 2019	Départementale
Régates Finn	20 au 22 avril 2019	Challenge Aquitaine
Les ligues dériveur sont ouvertes aux Europe, Laser et Finn	avril 2019	Ligue dériveur
Les régates départementales sont ouvertes aux Optimist et tous dériveurs intersérie	avril 2019	Départementale
Régates nationales Laser	avril 2019	Championnat Atlantique
Entraînement Départemental	avril 2019	Stage Laser
Les ligues dériveur sont ouvertes aux Europe, Laser et Finn	avril 2019	Ligue dériveur
Les ligues dériveur sont ouvertes aux Europe, Laser et Finn	mai 2019	Coupe Régionale
Les régates départementales sont ouvertes aux Optimist et tous dériveurs intersérie	juin 2019	Finale Départementale
Régates Finn	22 et 23 juin 2019	Challenge Aquitaine BISCAROSSE
Régates nationales Europe	juillet 2019	Championnat de France
Régates Finn	juillet 2019	Championnat de France
Régates nationales Laser	juillet 2019	Open de France
Régates de club	mi-aout 2019	Trophée Guilbaud SAINT-GILLES CROIX DE VIE

# Associations

## L'ASSOCIATION DES MUSIENS AMATEURS

### Contact

amavendat@yahoo.fr  
06 95 50 45 93  
amavendeeatlantique.wordpress.com

L'Association des Musiciens Amateurs (AMA) Vendée-Atlantique

L'AMA comprend à ce jour 25 membres, provenant de Vendée, Loire-Atlantique, Vienne... qui pratiquent le piano, violon, violoncelle, harpe, guitare, flûte, clarinette et chant.

Son développement a amené la création d'une nouvelle association, l'AMA-Poitiers, également affiliée au réseau de la Fédération Française des Associations de Musiciens Amateurs (FFAMA).

Outre les réunions musicales chez des particuliers, notre AMA a donné, en 2018, 5 concerts publics dont un dans l'église Saint-Médard de Mervent le 4 août dernier.

L'Association a participé aux Journées nationales des parcs et jardins (domaine de L'Auneau le 3 juin 2018) et aux Journées européennes du patrimoine (Saint-Pierre-le-Vieux, le 15 septembre).

Des musiciens de l'Association se sont également produits en EHPAD



Concert 4 août à Mervent

(L'Hermenault et Fontenay-le-Comte) et se produiront, en décembre, dans les maisons d'arrêt de Fontenay-le-Comte et La Roche/Yon.

Si vous chantez ou jouez d'un instrument, souhaitez pratiquer votre instrument ou chanter au sein d'un ensemble (duo, trio, etc.), si vous cherchez des partenaires... quel que soit votre niveau, venez nous rejoindre !

## SOCIÉTÉ DE CHASSE DE MERVENT



Au seuil de cette année, les membres de la société de chasse de Mervent vous présentent leurs meilleurs vœux.

Que cette année 2019 vous apporte bonheur, santé et réussite dans tout ce que vous entreprenez.

Ces vœux sont pour nous l'occasion d'avoir une pensée pour notre ancien président, Mr COUSIN Stéphane, qui nous a quittés

malheureusement cette année. Nous le remercions pour toutes ces années d'investissements et de présidence au sein de la société de chasse, merci à lui.

De ce fait, nous avons réélu un nouveau bureau dont la présidence est tenue par Mr MATHÉ Nicolas.

Nous remercions également tous les propriétaires qui accordent le droit de chasse et nous leur rappelons que nous sommes à leur disposition, ainsi qu'à celle de tous les habitants de notre commune en cas de dégâts commis par les animaux classés nuisibles.

**BONNE ET HEUREUSE ANNÉE  
2019.**

## SAHO VIDUA



Comme vous avez pu le constater dans nos actions, nous avons à cœur d'améliorer l'aide à l'éducation des enfants à Madagascar.

Les enseignements des écoles maternelles en France sont organisés en plusieurs domaines d'apprentissage :

- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions.
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique.
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques.
- Construire les premiers outils pour structurer sa pensée.
- Explorer le monde.

A Madagascar, les enfants n'ont pas accès à ces apprentissages. La journée d'école débute par des tâches de nettoyage des classes. La méthode d'apprentissage consiste ensuite à lire et relire ce qui est écrit au tableau. Les écoliers retranscrivent ensuite sur un cahier.

D'où l'intérêt des correspondances...

La correspondance est quelque chose de très important mais compliquée à mettre en place et à gérer.

- Manque de moyens matériels à Madagascar.
- Manque de moyens de la part des enseignants (barrage de la langue française, manque de moyens financiers, de moyens matériels...).

C'est pourquoi en partenariat avec l'association Helpsimus, nous avons créé un journal intitulé « Les P'tits Simus ».

### L'INTÉRÊT DE CE JOURNAL

- Permettre de retranscrire la correspondance et les questionnements.
- Mobiliser le langage.
- Agir, comprendre et s'exprimer.
- Construire des outils pour structurer sa pensée.
- Permettre de faire le lien entre toutes les écoles participant au projet.
- Permettre de suivre les actions menées à Madagascar.

- Permettre aux enfants d'être acteurs en réalisant eux-mêmes les articles.

La mise en page de ce journal et la gestion des articles à Madagascar est réalisée par Helpsimus.

Il paraîtra tous les trimestres et le contenu de ce journal sera le suivant :

- Le lexique du mois (lexique du projet d'école, d'un thème précis...).
- Info type ou info flash (sortie, animation, fête...).
- Questions/réponses (ce qui permettra de retranscrire la correspondance).
- Fiches pédagogiques (faune, flore, utilisation de matériel scolaire...).
- Photos.
- Règles de jeux (jeux collectifs, jeux créés et à envoyer...).
- L'interview du mois (personnalité, personnel d'école, intervenant...).
- Recette de cuisine....

Saho Vidua et Helpsimus ajouteront des articles sur les actions des associations.

Pour une question d'écologie, le journal sera distribué gratuitement sur papier aux écoles et sous format numérique à nos partenaires.

Nous proposons un abonnement à l'année sous format numérique de 15 € pour ceux qui le souhaitent. L'argent récolté permettra de réaliser des actions au sein des écoles malgaches.

*L'équipe Saho Vidua  
vous remercie et vous  
souhaite une très belle  
année 2019.*

### Contact

*Vous pouvez nous contacter  
par mail à l'adresse suivante*

*sahovidua@orange.fr*

*ou par téléphone au :  
06 08 53 11 79*

# Associations

## BASE DE LOISIRS



### Base de loisirs de Mervent « Nautisme et Plein-Air »

#### BILAN DE L'ANNÉE 2018 UN TRÈS BON CRU !

La base de loisirs a réalisé sa meilleure année de fonctionnement depuis la rénovation de 2013 pour les encadrements des groupes, les locations aux particuliers et la location du gîte.

La base de loisirs du Pays de Fontenay-Vendée a pour vocation d'accueillir tous les publics pour pratiquer des activités de pleine nature en location ou encadrées dans le massif forestier et sur le lac de Mervent.

La base de loisirs a une vocation touristique sur le territoire : accueil des touristes, presque 20 000 personnes cette année. Le canoë-kayak, le paddle, la voile, les bateaux électriques, les barques de pêche pour le nautisme, le V.T.T., l'escalade, les parcours d'orientation et le tir à l'arc sont proposés pour le plein-air. Une grosse partie des activités encadrées ou de location se déroule à la belle saison de mars à novembre.

La base de loisirs a une vocation sportive et pédagogique : la base a accueilli de nombreux groupes comme des classes découvertes, des lycées, des collèges, C.R.E.P.S. de Nantes, les footballeurs professionnels des Chamois Niortais, Maisons familiales, des comités d'entreprises, des associations de randonneurs, des pêcheurs, des clubs sportifs de V.T.T., de trail, de canoë-kayak, de triathlon, d'escalade, de rugby, basket, vélos venus pour parfaire leur condition physique.

La base de loisirs a une vocation économique pour le territoire : La rénovation de la base a participé à l'augmentation de la fréquentation ainsi qu'à l'augmentation du chiffre d'affaire. Les restaurants, les traiteurs, les commerces de proximité, les hébergements, les campings, les autres sites de loisirs principalement aux alentours de Mervent bénéficient de la fréquentation de la base de loisirs.

La base de loisirs du Pays de Fontenay-Vendée est un équipement qui plaît aux utilisateurs et répond à une demande d'activité de pleine nature. Elle participe à l'attractivité du territoire et du sud-Vendée.

La base a proposé des stages sport nature pour les enfants de 7 à 14 ans en juillet et août.



Chaque après-midi une activité sportive différente est organisée. Cette formule a rencontré un franc succès. D'autres animations comme la chasse au trésor se sont déroulées en été.

La base de loisirs a participé avec les membres du club de canoë-kayak et du personnel de la Communauté de Communes à l'animation de la descente aux flambeaux en canoë avant le feu d'artifice du 13 juillet.

La base de loisirs met à la disposition de trois associations sportives du pays de Fontenay-Vendée par convention ses locaux afin qu'elles puissent accueillir leurs adhérents dans des bonnes conditions. Le club de V.T.T. accueille et encadre tous les samedis entre 20 et 30 jeunes. Le club de voile est actuellement en sommeil sur le site. Le club de canoë-kayak accueille et encadre tous les samedis matin un groupe entre 5 et 8 femmes pour l'opération « ramer contre le cancer ». L'équipe compétition et loisirs pirogue, constituée d'un groupe de 20 personnes, s'entraîne les jeudis soir et dimanches matin.

## POINTS MARQUANTS DE L'ANNÉE

Pour satisfaire l'accueil des groupes, des travaux d'aménagement d'une nouvelle terrasse avec des voiles d'ombrages se sont achevés fin juin.

La Base de Loisirs a connu un bon début de saison dès le mois de mars. Les conditions météorologiques et la renommée de la base de loisirs ont participé à réaliser une saison d'été exceptionnelle ! Cependant le niveau bas du lac à l'automne a freiné la location.

Les réservations pour l'année 2019 commencent avec plus de scolaires au printemps, une nouveauté avec le paddle géant pour la location et un nouveau parcours d'orientation.

## Les associations merventaises

Association	Président	Telephone
PGACTM (AFN)	M Yves CHAIGNEAU	02 51 00 20 32
Comité de Parents d'Elèves	Mme Mélanie RENAUDIN	02 44 57 83 40
La Chasse Merventaise	M Nicolas MATHÉ	
Rando Merventaise	M. GERAY Laurent»	
Gymnastique Volontaire « la Détente »	Mme Evelyne BOBINEAU	02 51 00 26 88
Nautisme Fontenay-Mervent	M Eric LEROUGE	02 51 00 22 13
Pas de Pneus Dans Mon Eau	M Christophe MOREAU	02 51 00 08 46
Mère et vent	M Pascal CHAUVET	02 53 72 05 02
Perrure en Fête	Mme Marie-Hélène BERNARD	02 51 00 25 07
Margouillat 9.7.4	Mme Jeanine TOUTIN	02 51 00 81 96
Les Murailles de Maireventi	Mme Stéphanie ROYER	07 80 33 31 15
Espoir Merventais Pétanque	M Gilles SAILLY	02 51 00 07 91
Saho Vidua	Mme Brigitte ANNEREAU	02 51 00 56 52
Association des musiciens amateurs Vendée-Atlantique	Mme Christine SESBOUE	06 95 50 45 93
Association des Amis du Saint-Louis	Mme Gaëlle ROUIL	06 15 65 39 10

# Associations hors commune

## FOUSSAIS PAYRE HANDBALL CLUB



### BILAN DE LA SAISON PASSÉE

La saison 2017-2018 se conclue sur de bons résultats :

- Nos -12 filles terminent vice-championnes de son championnat,
- Nos -16 filles finissent championne de leur championnat,
- Notre équipe senior féminine termine vice-championne de 1 ère division.
- Label ARGENT pour notre école de hand
- Label ARGENT pour l'école d'arbitrage
- Pour sa deuxième année consécutive, le club se place à la première place au label club saison 2017-2018.

Toutes ces récompenses sont dues au travail fourni par tous les licenciés du club (joueurs, arbitres, coachs), les membres du bureau, les parents qui viennent donner un coup de main tous les week-ends et aussi grâce à tous nos partenaires.

### Un grand merci à vous tous !

#### SAISON 2018-2019 À VENIR

Pour cette nouvelle saison, le Foussais Payré handball club a engagé 8 équipes :

#### Equipe / Compétition :

- 10 MIXTES
- 12 ANS DEPARTEMENTAUX FEMININE
- 14 ANS DEPARTEMENTAUX FEMININE
- 16 ANS DEPARTEMENTAUX FEMININE POULE EXPERTS

- 12 ANS DEPARTEMENTAUX MASCULINE
- 14 ANS DEPARTEMENTAUX MASCULINE
- SENIORS M : 3EME DIVISION MASCULINE TERRITORIALE
- SENIORS F : 2EME DIVISION FEMININE TERRITORIALE

#### Horaires d'entraînements :

- Mercredi de 17h00 à 18h15
- Mardi de 18h45 à 20h15
- Jeudi de 18h30 à 20h30
- Mardi et Vendredi de 19h00 à 20h30
- Mercredi de 18h30 à 20h00
- Jeudi de 18h30 à 20h00
- Mardi et Vendredi de 20h30 à 22h00
- Mardi et Vendredi de 20h30 à 22h00

Si vous souhaitez tester une séance d'entraînement ou simplement vous renseigner, n'hésitez pas à venir nous rencontrer à la salle des Alleneaux aux horaires indiqués ci-dessus.

#### ÉVÉNEMENTS À VENIR

**SOIRÉE DU CLUB : 2 mars 2019**

**NOUVEAUTÉ 2019,**

**LOTO DU FPHB : 14 avril 2019**

**VIDE GRENIER : En avril 2019**

**OLYMPIADES FOUSSAISIENNES :  
En mai 2019**

**TOURNOI SUR HERBE / TOURNOI NON  
LICENCIÉS : En Juin 2019**

### Contact

Pour plus d'informations sur ces événements, nous vous invitons à consulter :

Le site du club :

<http://fphb.clubeo.com/>

La page Facebook du club :

<https://fr-fr.facebook.com/foussaispayrehandball/>

Pour tous renseignements sur le club, vous pouvez contacter :

CORBEL Nicolas (Président) :

06 02 64 29 09 ;

GUITTON Amélie (Secrétaire) :

06 72 46 99 51 ;

Ou par mail : [6285019@ffhandball.net](mailto:6285019@ffhandball.net)



# Sorties

## Calendrier des manifestations 1er semestre 2019

**12 Janvier**  
**VŒUX DU MAIRE**  
Municipalité

**2 Février**  
**REPAS DANSANT**  
USA V

**3 Mars**  
**LOTO**  
Association l'Espoir  
Merventais Pétanque

**16 Mars**  
**REPAS DANSANT**  
Comité Parents d'Elèves

**5 Avril**  
**CARNAVAL**  
Comité Parents d'Elèves

**14 Avril**  
**LOTO**  
Club Handball  
Foussais Payré

**5 Mai**  
**FÊTE DE LA GRANDE  
PERRURE**  
Association Perrure en fête

**16 Juin**  
**RANDO MERVENTAISE**  
Association Rando  
Merventaise

**30 Juin**  
**FÊTE DE L'ÉCOLE**  
Comité Parents d'Elèves

*N.B : Le calendrier étant susceptible d'être modifié, vous en serez informés*

## ÇA S'EST PASSÉ



## Quinzaine Bleue

Pour la Quinzaine Bleue, dédiée aux seniors, 165 participants sont venus des EHPAD de L'Hermenault, Vix, Fontenay-le-Comte ainsi que des particuliers de Foussais-Payré, Puy-de-Serre, Saint Hilaire des Loges et Mervent.

Les décorations des tables avaient été réalisées par les enfants du centre de loisirs « Le Mille Pattes ».

Jean-Claude Mallet et Line Demperé nous ont interprété des sketches, des chansons puis un karaoké avec les enfants et nos aînés.

Cette journée s'est terminée par un succulent goûter offert par les CCAS (centres communaux d'action sociale) de Foussais-Payré et Mervent.

# Sorties

## ÇA S'EST PASSÉ



### Dimanche 17 juin

Au mois de Juin 2018, l'Association Rando-Merventaise a accueilli 497 marcheurs et 334 participants VTT dans la forêt de Mervent. Nous adressons un chaleureux remerciement à tous les bénévoles (encore plus nombreux cette année) pour leur aide précieuse lors de cette manifestation.

Le bureau de la Rando-Merventaise est en cours de restructuration. Nous vous donnerons plus d'informations dans le bulletin suivant.

**La prochaine Rando aura lieu le Dimanche 16 Juin 2019 et nous comptons sur la présence de tous.  
Bonnes fêtes de fin d'année.**



### Vendredi 28 septembre

Afin de sensibiliser les enfants au respect de l'environnement, le Vendredi 28 septembre, dans le cadre de « Nettoyons la nature », les enfants de l'école Maro-Vidua ont participé à l'opération pendant une matinée, encadrés par les enseignants et quelques parents volontaires.

Ils ont collecté 50 litres de déchets recyclables (canettes, plastiques...), 100 litres de tout venant, et une cinquantaine de bouteilles en verre.



### Dimanche 30 Septembre

Quelques adhérentes de la Détente ont fait partie des 11 738 marcheuses et coureuses à la « Joséphine » : journée féminine d'action solidaire à la Roche sur Yon, au profit de la ligue contre le cancer du sein. 59 830€ ont été reversés à la ligue.

Plaisir et émotion partagés ! Objectif 2019 : 15 000 Joséphines.



### Samedi 20 octobre

A l'occasion du Centenaire de l'Armistice, une journée « souvenir » s'est tenue le 20 octobre, au Vendéspace, à Mouilleron-le-captif, en présence de 2 500 personnes. Chaque commune de Vendée était représentée par un élu local et un jeune. Pour Mervent, M. BOBINEAU Joël et M. LARDY Jackie accompagnaient M. BONNEAU Corentin qui a transmis la flamme du Souvenir à d'autres binômes. Cette flamme a été rallumée lors de la Cérémonie du 11 Novembre au monument aux morts de Mervent.



## Dimanche 21 octobre

Succès pour la Rando Sport – Santé de ce dimanche d’octobre. Une météo clémente et la forêt parée de ses couleurs automnales, toutes les conditions étaient réunies pour accueillir les 414 marcheurs venus des communes et départements limitrophes.

Un grand merci aux licenciés et en particulier aux personnes bénévoles, non-adhérents du club, pour leur aide précieuse !



## Jeudi 8 novembre

Le 8 Novembre 2018, l’équipage Saint Louis a fêté la Saint Hubert, patron de tous les chasseurs en l’église de Mervent. Les trompes ont résonné pendant la célébration.

Un vin d’honneur a ensuite été offert par l’association à la salle de la mairie.



## Samedi 10 novembre

Depuis 3 ans, l’association Perrure en fête s’est lancée un défi en vous proposant un RDV automnal chaleureux et convivial.

Le 10 novembre dernier, la salle Jean-Louis Ripaud est devenue le décor d’une soirée Contes. Dans un écrin, assis sur des bottes de paille, le public s’immergeait dans le monde savoureux des récits imaginaires ou inspirés, d’ici ou d’ailleurs. Nous avons pu apprécier le talent de la narratrice, Céline Cossard (La Fabrique des Echos), accompagnée de Dominique et Lionel Rendu (à la flûte traversière et à la guitare), pour faire revivre les histoires racontées jadis.

Vous avez manqué ça... séance de rattrapage le dimanche 5 mai 2019 à la Grande Perrure. Même si l’Assemblée Générale qui a précédé la soirée Contes n’a pas permis de définir le thème de ce prochain rendez-vous, restez attentifs nous risquons, de nouveau, de vous surprendre !

Bonne et heureuse année 2019,

Contact : 02 51 00 25 07

fete@grandeperrure.fr



## Dimanche 11 novembre

Le 11 Novembre, la Commémoration du Centenaire de l’Armistice s’est tenue au Monuments aux Morts. A cette occasion, la flamme du Souvenir a été rallumée. A l’issue de cette cérémonie, un vin d’honneur offert par la Municipalité a été proposé aux habitants présents.



## Samedi 8 décembre

Ce samedi 8 décembre, 95 aînés ont répondu présents au repas de fin d’année offert par la Municipalité.

Cette journée a commencé par une prestation musicale de Mme SESBOUÉ, Mme et M. RENDU, des Musiciens Amateurs de Vendée.

Merci aux bénévoles pour l’aide à la fabrication de la décoration.



## Dimanche 9 décembre

Cette année encore, le Merventhon a connu un vif succès en débutant la journée par une marche encadrée, puis, pour la première fois, un loto géant animé dans l’après-midi où 350 personnes ont pu apprécier de nombreux lots (bons d’achats, paniers garnis...) ainsi que les crêpes préparées par le CPE.

Encore une belle victoire : nous avons reversé à l’AFM (Association Française contre les Myopathies) environ 1 700€ !

# Artisans | Commerçants

**HÉBERGEMENTS**  
**RESTAURATION**  
**BARS**  
**COMMERCES**  
**ENTREPRISES**  
**LOISIRS**  
**SANTÉ**

## Hébergements

### CAMPINGS

CAMPING DE « LA JOLETIÈRE »  
La Joletière

CAMPING « LES AMIS DE LA FORÊT »  
129, Route de la Bironnière

CAMPING À LA FERME  
La Grande Perrure

### CHAMBRES D'HÔTES

LE LOGIS DE LA CORNELIÈRE  
L'AUBERGE DE LA FORÊT



### GÎTES RURAUX

GÎTE DE LA CROISÉE DES CHEMINS

M. MOREAU Christophe  
Mervent Bourg

M. SUCHET Laurent  
GÎTE DE LA VALLÉE

Mme BELY Laëtitia  
Rue de la Vallée  
Gîte de Diet – Pouzauges (85700)

## Restaurations - Bars

RESTAURANT « LA JOLETIÈRE »  
La Joletière

BAR – RESTAURANT « LE  
MANGOUSTAN »  
2, Route du Lac

BAR – RESTAURANT « LE CHILL'OUT »  
116, Route Touristique



« LA BOHÈME »  
69 Route du Lac

SNACK-BAR « LES AMIS DE LA FORÊT »  
129, Route de la Bironnière  
(location de salle)

## Commerces

### ALIMENTATION

COCCIMARKET  
11, Place du Héraut

### APICULTURE

MAT-API  
Vente de matériel d'apiculture  
Route du Pont du Nay



### BOIS DE CHAUFFAGE

CT BOIS ENERGIE  
9, Route du Pont Barrot

### COIFFURE – ESTHÉTIQUE

ALEX COIFFURE  
11, Place du Héraut

### FRUITS ET LÉGUMES

M. JEAN-PIERRE NAULET  
95, Route de la Haute Forêt

### GARAGES – MOTOCULTURE

SARL GARAGE DE LA FORÊT  
34, Route du Lac  
ROSA Motoculture  
12, Route de l'Ardiller

## Commerces

### INFORMATIQUE

SIBAP INFORMATIQUE  
262, Route de la Haute Forêt

### PRÊT-À-PORTER – BIJOUX – ACCESSOIRES

ÇA VAUT LE DÉTOUR  
7, Place de l'Eglise

### TISSUS

MAISON DU RIDEAU  
85, Route du Lac

### TRAITEUR

TRAITEUR RIVASSEAU  
21, Route du Lac

### VENTE DE LAIT CRU FERMIER

E.A.R.L LE BOIS TOURENNE  
(Anne et Claude PICARD)  
Le Nay

## Entreprises

### ABATTAGE ET DÉBARDAGE

NAULLEAU ABATTAGE ET DÉBARDAGE  
106, Route de la Bironnière

### AGENCE IMMOBILIÈRE

TRANSACT'IMMO  
Le Coteau de St-Thomas  
M. SABOURAUD DAMIEN  
Mandataire I@D France  
Le Sablon

### CHAUFFAGE – PLOMBERIE ÉLECTRICITÉ – ZINGUERIE ÉNERGIES RENOUVELABLES

SARL ALAIN ET DENIS GACHIGNARD  
9, Route de la Bironnière  
BARRELECT  
BARRÉ Aurélie  
La Haute Clavelière  
M. ROBIN STEVE  
Route du Lac

### DÉCORATION – GRAVURE PEINTURE

MME DIOT JACQUELINE  
4, Rue du Moulin à Tan – Les Loges

### MENUISERIE – CHARPENTE

M. FORT SYLVAIN  
Saint-Thomas  
COUDRONNIERE S.A.S  
91, Route de la Bironnière  
Charpente, menuiserie bois, alu et PVC

### MULTISERVICES

Petits travaux d'entretien bâtiments,  
entretien paysager, élagage  
PHELIPEAU FABRICE  
23, lot. Le Champ Chaillon

### PAYSAGISTE

« PAYSAGE SYMPA »  
DESMIER Denis  
101, Route de la Bironnière



### TAXI

TAXI SPENNATO DANY  
90, Route de la Bironnière

### TRANSPORTS FORESTIERS

TRANSPORTS NAULLEAU  
104, Route de la Bironnière

### LOISIRS

MUSÉE « LES AMIS DE LA FORÊT »  
127, Route de la Bironnière  
BASE DE LOISIRS  
150, Route Touristique  
PARC D'ATTRACTION DE PIERRE BRUNE  
Pierre Brune  
NATUR'ZOO DE MERVENT  
Le Gros Roc

# Carnet 2018



## Premiers Sourires

Tom GAUBERT	18 Février
Mike CHARRON	10 Mars
Léandro DE JESUS PEREIRA	10 Avril
Ruby HARRIS	29 Juin
Arthur LARDENOIS	11 Août
Bonnie ROBIN	29 Août
Jeanne MOIROD	15 Novembre



## Mariages

Françoise BARBOT et RONDARD Yves	23 Décembre 2017
Angélique TECHER et Lonny LOUINEAU	5 Mai
Ginny BARKER et Alain MIMAULT	2 Juin
Claudie FREMANTEAU et Guillaume RAGOT	11 Août
Elodie SAILLY et David FELIX	18 Août



## Décès

Charles GUIDOUX	18 Janvier
Raymond BOUTET	20 Février
Jean-Yves GICQUEL	3 Mars
Annick BESSON	19 Mai
Béatrice RAIFFAUD	25 Juillet
Stéphane COUSIN	27 Juillet
Josiane POUPIN	1er Septembre
Gilles MANSANDRE	2 Octobre
Xavérine AUDEBRAND	16 Octobre
Denise POUPIN	27 Octobre
Roger DANIAU	12 Décembre



## Enigme mystérieuse

Mon premier est une plante grimpante.  
Mon second pousse sur les mains des grands travailleurs.  
Mon troisième est une note de musique.  
Mon quatrième est un petit cube de jeu sans accent.  
Mon cinquième est le Zidane de l'alphabet.  
Mon sixième est le plus important de votre corps.  
Mon tout inversé est un lieu magnifique de Mervent.

**RÉPONSE DE L'ÉNIGME DE MAI : LA CITARDIÈRE  
GAGNANT : M. BROSSARD ANTHONY**

**RÉPONSE DE L'ÉNIGME D'AUTOMNE : LE CLOS DU BOIS.  
PAS DE GAGNANT.**

## Bulletin Historique de Mervent

Cette année, pour le bulletin historique, « L'Église de Mervent » est le thème traité par Maryline VINCENT.

Retrouvez ce bulletin historique n°54, disponible en Mairie sur demande au 02 51 00 20 10 ou par mail à [mairie@mervent.fr](mailto:mairie@mervent.fr) Consultable sur le site internet [www.mervent.fr](http://www.mervent.fr) très prochainement



Bulletin n° 54

« L'Avenir est une porte, le Passé en est la clé » ( Victor Hugo )

### L'Église de Mervent



*« Je sais une église au fond d'un hameau dont le fin clocher se mire dans l'eau, dans l'eau pure d'une rivière . . . La petite église est simple. Un grand cierge brûle dans le soir au pied de la Vierge . . . ».*

Cette chanson de 1902, chantée en 1949 par André Claveau, donne une image bucolique, champêtre, de nos petites églises de France mais très peu ont été ainsi construites si proche d'une rivière. Nos bâtisseurs de l'époque n'auraient certes pas pris le risque de les élever si proche d'un cours d'eau, souvent capricieux ; ils avaient beaucoup plus de bons sens et l'on trouve en général nos petites églises sur des hauteurs. C'est en l'occurrence, le cas pour notre petite église de St-Médard de Mervent.

De plus, elle n'a point de « clocher fin qui se mire dans l'eau » mais un beffroi ramassé, ajouté bien ultérieurement, sur les restes d'une nef romane remaniée à l'époque du gothique flamboyant.

Dans ce bulletin, nous allons voir et étudier les phases de construction successives de notre « Saint Lieu » et ses bâtiments annexes :

- 1/ L'église primitive et le baptistère
- 2/ les premiers moines défricheurs et les « granges monastiques »
- 3/ seconde vague de défrichement et installation du Prieuré
- 4/ la Cure, le curé et le diocèse de Maillezaïs
- 5/ les églises de pierre dite « romane » et le cimetière mérovingien
- 6/ le seigneur féodal et l'église dite « gothique »
- 7/ les guerres de religion et la création de la Chapelle St-Joseph
- 8/ la Révolution
- 9/ De 1800 à nos jours

Signe : « Chrisme » →



#### L'Église primitive et le Baptistère

Le site ou village fortifié de **Maro Vidua** ( Mervent ou *Grande Forêt* ), avec ses bâtiments primitifs ( en majorité faits en bois ), voir, sous l'impulsion des romains, s'élever quelques bâtiments de pierre ( notamment administratifs et religieux ) à l'exemple de ceux de l'Empire romain. Le gallo-romain va perdurer sur une installation celte ( ou gauloise ). Et, c'est avec l'officialisation de la Chrétienté par le « *fameux faux édit* » de Milan, d'avril 313 par lequel chacun peut « *adorer à sa manière la divinité qui se trouve dans le ciel* », que l'on va voir doucement s'installer des lieux de culte chrétien.

En fait, aucun « *édit* » à proprement parler ne fut signé à Milan Il ne s'agissait que d'une déclaration de principe. De plus, il ne s'agissait en fait que d'une arme de propagande, de la part de Rome, destinée à se procurer des intelligences en territoire ennemi.

A l'époque de l'édit de Milan, les chrétiens constituent en Orient de petites communautés, plus ou moins indépendantes les unes des autres, surtout situées dans les cités. Chaque cité a son évêque ( comme



“ *Bulletin municipal - N° 12 - Décembre 2018* ”

Imprimé par SAS Raynaud Imprimeurs - BP 13 - 79160 Coulonges-sur-l'Autize

*Directeur de publication* : Joël Bobineau

*Rédacteur en chef* : Damien Sabouraud

*Comité de Rédaction* : Sonia ALLETRU, Jacky BELOUIN, Stéphane BONNEAU, Jackie LARDY, Evelyne TOUTAIN